

# COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 18 février 2015

<b>Président</b>	<b>:</b>	<b>M. Emmanuel GÉTAZ</b>
<b>Secrétaires</b>	<b>:</b>	<b>Mme Charlotte CHEVALLIER</b>
<b>Scrutateurs</b>	<b>:</b>	<b>M. Anthony HUYS</b> <b>Mme Bibiana STREICHER</b>
<b>Huissier</b>	<b>:</b>	<b>M. Jean-Michel TALON</b>

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 18 février 2015 à 19 h. 30, au Montreux Music & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

**A Assermentation de M. le Conseiller municipal Jean-Baptiste Piemontesi, suivie d'une collation**

**0 Préambule**

**1 Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2015**

**2 Prestation de serment d'un conseiller en remplacement de M. Enzo Verme (SOC), démissionnaire**

**3 Communications du Bureau notamment sur la composition :**

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Alioune Diop : « Etude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air » (date de la commission, le lundi 30 mars 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).

3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de Mme Catherine Buchet Bulliard : « Pour un accès et un croisement facilité des véhicules lors d'affluence au Col de Jaman » ; (date de la commission, le lundi 11 mai 2015 à 17 h. 00 in situ).

3.3 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Alexandre Staeger : « Pour plus de transparence dans les soutiens accordés aux manifestations » (date de la commission, le mercredi 4 mars 2015 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

**4 Correspondance**

## **5 Communication de la Municipalité**

## **6 Motions, postulats et interpellations déposés**

## **7 Rapports des commissions :**

- 7.1 sur le préavis No 03/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'830'000.- au maximum pour financer les études du projet des Jardins de la Rouvenaz (Rapp : M. Vincent Haldi) ;
- 7.2 sur le rapport-préavis No 01/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'600'000.- au maximum, sous déduction de subventions cantonales à recevoir, pour la construction d'une déchèterie, d'un centre de transfert des déchets, d'une zone de dépôt de voirie et pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle No 7538 à Chailly et à la réponse au postulat de M. Alexandre Staeger « Pour une politique des déchets incitant au tri » du 8 décembre 2012 (Rapp : M. Florian Despond) ;
- 7.3 sur le rapport-préavis No 02/2015 relatif au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2015, à la prospection de nouvelles parcelles à protéger et demande d'un crédit complémentaire budgétaire de CHF 20'000.- (Rapp : M. Christian Bécherraz) ;
- 7.4 sur la motion de Mme Irina Gote « Pour le développement de la mobilité douce sur les hauts de la Commune (Rapp : M. Alexandre Staeger) ;
- 7.5 sur le postulat de M. Alexandre Staeger « La Commune de Montreux peut-elle bénéficier du marché libre de l'électricité en Suisse ? » (Rapp : M. Olivier Raduljica). (Ce postulat a été transformé en interpellation par son auteur, interpellation à laquelle la Municipalité répondra).

## **8 Préavis de la Municipalité :**

- 8.1 No 06/2015 relatif à la constitution d'une garantie en porte-fort en faveur de la Fondation de l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME) pour la Caisse intercommunale de pensions (CIP) (date de la commission : le lundi 2 mars 2015 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 8.2 No 07/2015 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 3'445'000.- au maximum pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (date de la commission : le lundi 2 mars 2015 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 8.3 No 08/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 560'000.- au maximum, amorti par prélèvement sur provision, pour le renouvellement de quatre véhicules utilitaires, l'acquisition d'un véhicule utilitaire et de trois tricycles électriques (date de la commission : le mercredi 4 mars 2015 à 20 h. 00, à la route de Brent 6 à Chailly).

## **9 Rapports-préavis de la Municipalité**

9.1 No 05/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement, complémentaire au préavis No 23/2011, de CHF 44'300.- afin de transformer le 4<sup>ème</sup> panneau électronique d'information en un panneau mobile, et réponse au postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 6 novembre 2013, « pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneaux lumineux » (date de la commission : le jeudi 5 mars 2015 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

## **10 Développement des postulats**

10.1 Postulat de M. Florian Chiaradia « Chemin de fer Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée ».

## **11 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité**

## **12 Autres objets s'il y a lieu**

---

### **A ASSERMENTATION DE M. LE CONSEILLER MUNICIPAL JEAN-BAPTISTE PIEMONTESE, SUIVIE D'UNE COLLATION**

M. le Président Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal, Messieurs les Syndics de Blonay et Corseaux, Madame et Monsieur les Municipaux honoraires, Madame et Messieurs les représentants des villages, Mesdames et Messieurs les représentants de l'économie, de la culture et du tourisme, Mesdames et Messieurs, qui nous faites le plaisir de participer à cette cérémonie,

Suite à la démission de Mme la Municipale Edith Willi, il a été procédé, dans les délais légaux, à une élection complémentaire pour le poste vacant à la Municipalité, élection qui a eu lieu en deux tours, les 11 janvier et 1<sup>er</sup> février dernier.

Elle a vu l'élection, le 1<sup>er</sup> février, de M. Jean-Baptiste Piemontesi à la charge de Conseiller municipal. Cette élection, validée par le Bureau électoral, n'a fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal.

Conformément à l'article 90 LC, alinéa 1, que je cite :

« Les membres de la Municipalité élus après une élection complémentaire, sont assermentés devant le Conseil communal par le Président de ce corps, qui en informe le Préfet ».

Je prie M. Jean-Baptiste Piemontesi de bien vouloir s'avancer, et selon la procédure prévue, je dois tout d'abord vous poser une question : « Acceptez-vous votre élection ? ».

Nous avons entendu votre réponse positive ».

M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président Emmanuel Gétaz félicite M. Jean-Baptiste Piemontesi pour son élection, le remercie de s'être engagé dans cette élection complémentaire et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction, pour l'année à venir et jusqu'aux élections générales de 2016.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président donne la parole à M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi.

M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi donne lecture de son discours :

« Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers ex-collègues, Mesdames et Messieurs les invités dans vos titres et fonctions respectifs, chère famille, chers amis,

C'est un très grand honneur et un immense plaisir de me présenter aujourd'hui devant vous, fraîchement assermenté dans mes nouvelles fonctions de Conseiller municipal.

A la confiance que la population montreuusienne m'a témoignée, je souhaite répondre avec passion et enthousiasme. Mettant à disposition mes compétences, mes connaissances, mon expérience ainsi que les valeurs qui m'animent.

En rejoignant l'équipe municipale en cours de législature, il m'appartient de m'y intégrer et de maintenir la dynamique positive qui la caractérise. A cet effet, je saurai créer des relations empreintes de respect et d'authenticité, au service de la collégialité.

Cette mission de Municipal, permettez-moi de la décliner à l'aide de cet acrostiche :

**M** comme Montreux, notre fierté ! Que le monde entier nous envie. Je souhaite que son avenir soit l'œuvre de personnes responsables, qui sachent mettre leurs compétences et leurs valeurs au service du bien commun, avec humilité et persévérance.

**U** comme unis, autorités, administration et habitants, tous ensemble, le regard tourné dans la même direction.

**N** comme nuance, cette petite différence qui fait toute la différence. Savoir l'entendre, la voir ou la percevoir c'est souvent un gage de réussite, car la nuance nourrit la richesse et la subtilité de la communication.

**I** comme irréprochable. Tel devra être mon comportement. Montrer l'exemple est à mes yeux une valeur essentielle de la conduite.

**C** comme créativité ou crise. Dans mon esprit ces deux mots sont intimement liés, car la créativité est l'arme absolue pour sortir de la crise.

**I** comme innover, innover en permanence pour diminuer le risque de crise. Innover c'est se remettre en question, c'est accepter le changement, c'est se libérer de ses certitudes, c'est rester en mouvement, rester vivant !

**P** comme partager, dans ce monde globalisé, où la complexité augmente en permanence, au fur et à mesure que nous élevons nos consciences, rien ne peut se

réaliser sans le partage. Le partage des connaissances et des compétences qui favorisent des solutions à forte valeur ajoutée. Une vision partagée qui nous réunit ou un instant partagé en toute convivialité.

**A** comme aimer, aimer qui l'on est, c'est avoir confiance. Aimer ce que l'on fait c'est un premier gage de qualité. Aimer ceux qui nous entourent avec nos ressemblances et nos différences, c'est un bon début pour créer une équipe compétitive.

### **Et finalement**

**L** comme liberté, une valeur essentielle de notre démocratie. Mais aussi cette liberté d'être soi-même, libre des contraintes de notre éducation, du regard de l'autre, celle qui nous permet d'apporter toute notre personnalité, tout notre potentiel et notre richesse au service des uns et des autres, au service du bien commun.

Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les invités, chère famille, chers amis, j'espère que je serai à la hauteur de la confiance témoignée, que je saurai faire ce que je dis, que je saurai partager le succès et accepter mes limites, que je saurai rire de mes bêtises et toujours garder le sourire.

Merci de votre attention. »

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président passe la parole à M. le Syndic Laurent Wehrli.

M. Le Syndic Laurent Wehrli donne lecture de son intervention :

« Merci M. le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les élus communaux des autres Communes qui nous font l'honneur de nous rejoindre pour cette cérémonie, M. le Conseiller municipal honoraire, Madame et Messieurs les membres du collège municipal, chers collègues, Mesdames et Messieurs dans vos titres et fonctions respectifs,

Mesdames et Messieurs quel plaisir de pouvoir vous saluer à cette occasion relativement rare dans une Commune comme la nôtre, parfois un peu plus souvent dans d'autres Communes, vous le voyez quasiment chaque semaine dans 24 Heures, à savoir un moment fort qui est l'installation d'un nouveau membre du collège municipal.

Evidemment, tous les cinq ans, au début d'une nouvelle législature, cela se fait au même titre qu'il y a l'installation de l'entier du Conseil communal et j'oserai dire que ce n'est pas forcément un mal de le faire à mi-parcours encore, notamment parce que cela nous permet à toutes et à tous – certes le serment est légèrement différent et adapté, que cela soit pour les membres du Conseil communal respectivement pour les membres du collège municipal – mais de pouvoir ainsi réentendre, au même titre que lorsque vous assermentez un nouvel élu du collège du Conseil communal, de pouvoir régulièrement ainsi se remémorer ce serment.

Ce serment vous le savez, même si cela peut faire un peu "vieillot" pour certains, est un élément fondamental parce que c'est ce qui nous engage, au-delà évidemment de notre propre volonté, de notre engagement dans notre parti ou notre groupe politique, respectivement dans nos visions et nos perspectives pour cette Commune, pour la

société en général, mais c'est ce qui formellement, nous levons la main droite et nous disons que nous le promettons, que nous le valorisons ainsi et que nous nous engageons à assumer les mots, les phrases qui ont été dites à l'intérieur de ce serment.

A une époque où plus souvent on parle des droits que des devoirs, il est sans aucun doute bon de pouvoir être attentif à ce que nous promettons, et ceci pas seulement la fois où nous sommes assermentés ou les fois où nous sommes assermentés pour ceux qui s'engagent depuis plusieurs législatures avec grand bonheur pour notre Commune, mais au quotidien de nos séances, au quotidien de nos commissions, de nos décisions, de nos engagements divers au profit encore une fois de cette Commune.

Alors j'aimerais tout d'abord vous exprimer, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, les membres du collège municipal, à vous d'abord un grand merci, parce que c'est aussi l'occasion, dans ce cadre-là, de pouvoir saluer l'engagement que vous avez décidé, au quotidien, d'assumer pour cette Commune, et cela n'est pas rien, et il est important, encore une fois, de le souligner et de le dire.

Un autre merci que j'aimerais adresser c'est à notre nouvelle Conseillère municipale honoraire de la Commune de Montreux, Mme Edith Willi, qui est avec nous ce soir – je ne peux pas m'empêcher de dire que c'est un peu grâce à elle ou à cause d'elle que nous sommes dans ce moment très solennel – mais c'est surtout l'occasion pour moi, après les 8 ans d'accomplissement du mandat de Conseillère municipale, des nombreuses années comme Conseillère communale, de la remercier encore une fois de tout son engagement, en particulier à la tête des deux dicastères qu'elle a assumés. Tout d'abord le dicastère dit "Des familles" ou "Affaires sociales, familles et jeunesse", et puis le dicastère des activités dit "Economie, culture et tourisme" au cours de la législature débutée en 2011.

Merci Edith pour tout ce que tu as apporté dans tes différents engagements dans ce cadre-là. On le sait tous ce dicastère, et Jean-Baptiste le découvrira évidemment lui aussi, est un dicastère important de représentation dans différents milieux, en particulier évidemment ceux de l'Economie, de la culture et du tourisme, et je salue plusieurs directeurs, présidents, responsables d'associations et de festivals importants de notre Commune qui sont avec nous ce soir, merci Edith donc de tout cet engagement, mais aussi et je crois que c'est ici l'occasion pour moi de le rappeler, qu'un membre du collège municipal n'est pas seulement directeur d'un dicastère, mais également membre du collège municipal, j'aime bien cette expression, à savoir partager et porter les décisions de l'ensemble de la Municipalité, à présenter évidemment devant vous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, pour décision finale ici au Conseil communal.

Alors, Mesdames et Messieurs, je vous propose d'applaudir Mme Willi en remerciement encore pour tout son engagement pour notre Commune.

Applaudissements de l'assemblée.

J'aimerais également profiter ici de remercier la famille de Jean-Baptiste Piemontesi et au travers d'elle, l'ensemble de nos familles, proches mais aussi parfois éloignées, parce que, sans aucun doute, et que l'on soit dans les rangs du Conseil communal comme de ceux de la Municipalité, certes avec un agenda peut-être un peu différent, mais toujours est-il que cet engagement, nous en sommes tous conscients, ne peut se

faire aussi qu'avec cet accompagnement de la famille, cette acceptation de la famille, de nombreuses soirées, de nombreux autres moments, où plutôt que d'être ensemble nous sommes dans une commission, dans une séance, dans un rendez-vous ou en train de plancher sur un dossier, d'écrire un préavis, de peut-être écrire un rapport de commission. Tout cela vous le savez fort bien, mais sans aucun doute que cet événement qu'est l'assermentation d'un Conseiller municipal en cours de législature nous permet, là aussi, de renouveler nos remerciements, évidemment à la famille de Jean-Baptiste tout particulièrement, mais au travers d'elle, comme je le disais, à l'ensemble de nos familles, merci beaucoup.

Enfin, terminons évidemment par remercier Jean-Baptiste Piemontesi d'avoir osé, d'avoir osé imaginer pouvoir se présenter à cette élection, et je profite ici de saluer les autres candidats, qui dans la démocratie qui nous est chère dans ce pays, et Dieu sait que le mot démocratie prend des connotations tout à fait particulières dans les temps que nous vivons aujourd'hui et à la lecture des différents journaux, et bien voilà des candidats et en particulier Jean-Baptiste Piemontesi qui ont accepté de se mettre au service de cette Commune, considérant qu'elle le mérite bien, si je peux ce jeu de mot, mais aussi parce qu'il y a une vision, une volonté de pouvoir le faire, de pouvoir apporter ses propres compétences, ses compétences personnelles, ses compétences professionnelles, ses compétences politiques également, dans le collège municipal et dans le cadre de pouvoir ainsi agir en faveur de la société montreuusienne, mais vous savez combien les choses sont liées, évidemment aussi sur le plan régional et parfois même cantonal.

Alors Jean-Baptiste merci infiniment de cet engagement, merci d'avoir confirmé ce soir que tu acceptes cette élection, d'avoir prêté serment. Le collège municipal se réjouit de pouvoir t'accueillir en son sein, comme vous le savez Mesdames et Messieurs, de te voir à la tête du dicastère de l'Economie, culture et tourisme et de pouvoir ainsi ensemble, vous savez combien ce mot est important dans ma pensée, de pouvoir ainsi poursuivre ensemble à pouvoir agir pour Montreux et de pouvoir ainsi continuer cette volonté pour la société qui nous entoure et pour les personnes qui relèvent de notre Commune.

Alors, tout de bon, comme l'on dit en bon vaudois, tout le meilleur pour toi dans cette fonction, oserai-je dire, beaucoup de plaisir, il y a aussi du plaisir, mais aussi beaucoup d'engagement, beaucoup de force, beaucoup de ténacité, parce qu'il faut évidemment toutes ces qualités, toutes ces volontés pour pouvoir poursuivre, mais nous sommes convaincus, et la majorité de la population montreuusienne également, que M. le nouveau Conseiller municipal, non plus seulement élu mais maintenant assermenté, assumera parfaitement et pleinement son rôle, preuve en est d'ailleurs que je termine ces quelques propos en lui remettant l'attribut, à savoir la cravate de Conseiller municipal avec les armoiries de notre Commune, afin qu'il puisse rejoindre pleinement, si vous permettez cette expression, le collège municipal.

Bienvenue Jean-Baptiste.

Applaudissements de l'assemblée.

Et selon la bonne tradition du protocole vaudois, le nouveau Conseiller municipal prend la dernière place autour de la table municipale, c'est un tournus qui se fait, qui se corrige à chaque législature puisque c'est l'ordre d'élection, respectivement l'arrivée en cours de route qui détermine la place autour de la table municipale en séance de Conseil communal.

Ce qui me permet, et je le salue également ici, c'est son premier Conseil communal, de saluer notre nouveau Secrétaire municipal, Olivier Rapin, qui a débuté, comme vous le savez, le 1<sup>er</sup> février dans ses nouvelles fonctions au profit également de notre Commune.

Merci Olivier de cet engagement, bienvenue dans le cadre du Conseil communal et à la table de la Municipalité dans cette fonction. Tu étais un habitué des séances du Conseil communal, en l'occurrence dans les rangs, un temps, des Conseillers communaux, puis dans les rangs du public et maintenant à la table de la Municipalité, c'est dire combien nous savons ton engagement pour Montreux et ta connaissance de notre Commune, et combien ceci est utile dans le cadre de tes nouvelles fonctions, et je vous propose évidemment de l'applaudir, et je me réjouis de boire un verre avec vous tout à l'heure. Mais M. le Président reprendra la parole.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Emmanuel Gétaz remercie M. le Syndic Laurent Wehrli de cette invitation. La cérémonie d'installation est maintenant terminée. On passe à la verrée officielle dans la salle attenante. Le Conseil communal reprendra ses travaux à 20h20.

## **Reprise des travaux du Conseil communal**

### **0 PRÉAMBULE**

M. le Président Emmanuel Gétaz souhaite à Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, la bienvenue dans cette salle du 2m2c, où on va officier pour la dernière fois avant de retrouver notre nouvelle salle du Conseil, entièrement rénovée, au Collège Montreux-Est.

Au nom du Conseil, il souhaite la bienvenue au public qui nous avait déjà rejoints et à celles et ceux qui nous accompagnent pour cette deuxième partie de séance, ainsi qu'aux représentants des médias, en les remerciant de l'intérêt qu'ils portent au travail de ce Conseil.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

M. le Président invite les Conseillères et Conseillers qui n'auraient pas encore signé la liste de présence de venir le faire rapidement auprès de l'huissier.

#### **Présence :**

85 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Ont fait excuser leur absence** : Mmes Susanne Lauber Fürst, Marie Signori, MM. Julien Chevalley, Jean-Marc Forclaz, Jean-Bernard Kammer, Gian Franco La Rosa, Daniel Manzini.

**N'ont pas fait excuser leur absence** : Mmes Suzanne Cornaz, Diansari Tschopp, MM. Michel Granato, Gilles Marco, Charles Meichtry, Marcel Muggli, Sassenhiran Vairavanathar.

M. le Président déclare la séance ouverte et passe à l'ordre du jour.



Néanmoins, M. le Président veut faire une petite annonce spéciale. Il souhaite en effet féliciter notre Municipal M. Caleb Walther, qui est l'heureux papa d'une petite fille prénommée Margot, née le 2 février dernier. Félicitations ainsi qu'à la maman.

Applaudissements de l'assemblée.

Concernant l'ordre du jour, il donne deux précisions :

Point 3.2 : tous auront constaté que la commission est convoquée pour le 11 mai, soit bien après la prochaine séance du Conseil. Il s'agit d'un postulat de Mme Catherine Buchet Bulliard. Ceci s'explique par le fait que la commission se déplacera *in situ* et qu'il faut donc attendre que la neige fonde pour pouvoir se faire une idée concrète de la situation.

Et M. le Président Emmanuel Gétaz a une bonne nouvelle pour Mme Catherine Buchet Bulliard, et il l'a vérifié : ni le Tour de Romandie, ni le Tour de Suisse ne passeront par le Col de Jaman ce jour-là !

Point 7.5 : le postulat de M. Staeger a été retiré, au profit d'une interpellation. Il n'y aura donc pas d'ouverture de la discussion sur ce point 7.5.

M. le Président communiquera au point 3 de l'ordre du jour les décisions prises concernant la préparation de la prise en main de la nouvelle salle du Conseil au Collège Montreux-Est.

## **1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2015**

La discussion est ouverte.

On communique à M. le Président qu'il y a une personne qui a été annoncée comme non excusée, alors qu'elle l'était, ce sera donc rectifié.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie chaleureusement Mme Chevallier pour son excellent travail.

## **2 PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE M. ENZO VERME (SOC), DÉMISSIONNAIRE**

Les membres du bureau ont tenu séance à 18h45 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de M. Roland Rimaz. La liste socialiste ne comportant plus de viennent-ensuite, il a été procédé à l'élection de M. Roland Rimaz conformément à l'art. 67 LEDP.

M. Roland Rimaz est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président félicite M. Roland Rimaz pour son élection. Il lui remet le diplôme de Conseiller, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

## **3 COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :**

**3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Alioune Diop : « Etude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air » (date de la commission, le lundi 30 mars 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence PLR : M. Pierre-André Spahn

Membres : MM. Christian Bürki, Bassam Degerab, Laurent Demartini, Alioune Diop, Olivier Gfeller, Yanick Hess, Ahmad Jahangiri, François Pochon, Edgar Schneider.

**3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de Mme Catherine Buchet Bulliard : « Pour un accès et un croisement facilité des véhicules lors d'affluence au Col de Jaman » ; (date de la commission, le lundi 11 mai 2015 à 17 h. 00 in situ).**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence des VERTS : M. Stéphane Barbey

Membres : Mme Catherine Buchet Bulliard, MM. Christian Bécherraz, Yves Depallens, Florian Despond, Mario Gori, Yanick Hess, Tal Luder, Cyril Pabst, Olivier Raduljica.

**3.3 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Alexandre Staeger : « Pour plus de transparence dans les soutiens accordés aux manifestations » (date de la commission, le mercredi 4 mars 2015 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence UDC : Mme Catherine Buchet Bulliard

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Felice Calvo, Jean-Marc Forclaz, Olivier Gfeller, Yves Laurent Kundert, Domenico Silleri, Alexandre Staeger, Bernard Tschopp, Lionel Winkler.

Comme indiqué tout à l'heure, concernant la « Prise en main » de la nouvelle salle du Conseil communal, M. le Président Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« La CCO et les membres du Bureau ont poursuivi la préparation de la prise en main de la nouvelle salle du Conseil, dans le bâtiment du collège de Montreux-Est, en se réunissant à la Villa Mounsey le mercredi 28 février, en présence de représentants du fournisseur technique de cette salle et des services de la Commune. Je tiens à les remercier, toutes et tous, pour le temps qu'ils nous ont consacré.

Nous avons pu définir, lors de cette séance, de nombreux détails de procédure. Quelques points restent à préciser ou à définir. Cela sera fait lors d'une nouvelle séance, dans la salle du Conseil, le lundi 2 mars prochain à 19h00. La CCO et le Bureau élargi ont été convoqués pour cette séance, durant laquelle nous testerons tous les cas de figure de la procédure de gestion d'une séance de Conseil communal.

Nous espérons être suffisamment prêts à l'issue de cette séance test pour pouvoir convoquer la prochaine séance du Conseil dans cette nouvelle salle à Montreux-Est, le 18 mars prochain.

Je vous prie d'ores et déjà de noter que cette séance du 18 mars débutera à 19h30, de manière à ce que nous disposions au minimum de 30 minutes pour nous familiariser avec la technique, notamment l'usage des micros individuels et du système de vote électronique. »

M. le Président demande s'il y a des questions à ce sujet, ce qui n'est pas le cas.

#### **4 CORRESPONDANCE**

M. le Président a reçu une correspondance concernant une démission du Conseil communal, celle de M. Gian Franco La Rosa. M. le Président en donne lecture et ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 1)

On a reçu également, par courrier électronique, une communication de la CCO. Normalement toutes et tous l'ont reçue. M. le Président en donne lecture parce qu'elle est importante.

S'il y a des questions, elles pourront être posées à Mme Irina Gote, qui a signalé à M. le Président qu'elle arriverait un peu plus tard.

#### **5 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ**

Le Conseil a reçu, dans l'enveloppe, une communication de la Municipalité, concernant l'Organisation des Directions et des Services communaux pour la législature 2011-2016, suite à l'élection de M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi.

Il n'y a pas d'autres communications.

#### **6 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS**

Aucun dépôt de motion, ni de postulat, mais trois interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

Voici les titres des trois interpellations déposées :

- 1) Interpellation de M. Marcel Jost, qui a pour titre : « Restauration du mur de soutènement Place de l'église à Chernex ».
- 2) Interpellation de M. Marcel Jost, qui a pour titre : « Chantier à la Rte des Colondalles entre les 83 et 89 ».
- 3) Interpellation de M. Marcel Jost, qui a pour titre : « Modification du carrefour Rte de Brent / Rte de Fontanivent ».

Ces 3 interpellations seront développées au point 11 de l'ordre du jour.

#### **7 RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

##### **7.1 sur le préavis No 03/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'830'000.- au maximum pour financer les études du projet des Jardins de la Rouvenaz (Rapp : M. Vincent Haldi) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Vincent Haldi tient à faire part au Conseil de l'amendement qui a été proposé en lieu et place du préavis originel, à savoir l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'830'000.- au maximum pour financer les études du projet des Jardins de la Rouvenaz, amendement proposé par M. Olivier Blanc.

Cet amendement a pour teneur :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis *jusqu'au stade de l'enquête publique* ;

M. le Président indique à M. Vincent Haldi que cela va être repris tout à l'heure.

La discussion est ouverte.

M. Heinz Schoeneich donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord, je souhaiterai réparer une omission dans le rapport :

En effet, Mme Wasem était non seulement présente, mais elle a pris les notes de séance et a également rédigé le rapport.

Un grand merci à elle, vu le déroulement de la séance.

A propos du déroulement justement :

Si l'inexpérience du président de commission peut expliquer la tenue chaotique de la séance, le PLR estime que c'est à chaque groupe d'encadrer ses novices, ici en particulier à expliquer le rôle d'un président de séance.

Enfin, la majorité des membres de la commission a été extrêmement choquée par l'attitude de 2 commissaires, totalement irrespectueuse envers les représentants de la Municipalité.

Ce n'est qu'en respectant un certain nombre de règles, telles que politesse, respect de l'autre et écoute, que le débat démocratique pourra se dérouler sereinement.

Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour une partie du groupe UDC, la question est de savoir si nous voulons garder notre parc public de la Rouvenaz ou le fondre en jardin arborisé en un seul espace, du front de rue à la rive avec accès au lac, ce que propose le lauréat du concours avec son projet « Lignes de pente, lignes de rive ».

Après Fr. 750'000 d'étude, nous arrivons à ces constatations :

Il est prévu un système d'emmarchement qui fait office d'accès au lac, sur deux zones aquatiques, une interdite à la baignade et l'autre sur une zone non recommandée à la baignade, zone d'alignement des bateaux CGN sur le ponton du débarcadère.

A ce que l'on nous dit on va corriger cela, mais on ne sait pas trop comment !

Une chose est sûre, nos quais vont être démolis, et à un niveau inférieur on va bétonner un radier de plusieurs centaines de mètres cubes de béton pour pouvoir y fixer cette fameuse zone d'accès au lac. En plus, la bande passante va être rétrécie, pour ventiler les passants dans les Jardins.

Un petit rappel, depuis 1850 notre Commune n'a eu de cesse de construire et unifier ces quais de Veytaux jusqu'au Basset. Aujourd'hui ces quais sont une valeur sûre, on nous demande maintenant de payer pour les démolir et pour reconstruire ce radier, tout cela pour le respect du projet « Lignes de pentes, lignes de rive ».

Une petite simplification est envisagée pour l'aménagement des berges, en compensation on nous propose un jeu d'eau. A la question qu'entendez-vous par un jeu d'eau ? Pas de réponse. En insistant, on apprend qu'il faudra peut-être un emploi plein temps pour le surveiller. A la question où mettez-vous ce jeu d'eau ? On ne sait pas encore, la seule place disponible est les jeux d'enfants dans les Jardins.

Ce qui nous amène aux Jardins de la Rouvenaz, la commission s'est inquiétée de la taille réduite de la place de jeux et de sa position qui pourrait obstruer l'ouverture sur la Halle du Marché couvert, sans se douter que le seul endroit possible pour le jeu d'eau est précisément à cet endroit. Souvenez-vous, cette place a été promise selon le postulat 27/2014 au nouveau concept « Afin de sauver et dynamiser le nouveau marché de Montreux ». Trois attributions pour un espace après toutes ces études, je trouve cela un peu léger. Pour le reste, la localisation et l'architecture des édicules publics posent problème.

Même la rampe d'accès au parking pose problème, il faut en construire une nouvelle et démolir l'ancienne, prix de ces travaux Fr. 1'100'000.-.

Le devis global de ces travaux, Fr. 15'000'000.-, les frais d'études et honoraires Fr. 2'500'000.-, et je peux vous le garantir, des divers et imprévus en pagaille, nous porterons facilement au Fr. 20'000'000.-. Le chic montreusien a un prix mais est-ce bien utile à notre population ?

Ce nouvel éclairage de l'utilisation des surfaces des Jardins publics nous donne à penser qu'une conception identique au parc public de Vernex serait beaucoup mieux appropriée pour toutes les activités communales présentes et à venir.

Une partie du groupe UDC votera non, par son vote il vous signifie que la ligne est brisée et que la pente est savonneuse. Je vous remercie de votre attention.»

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste refusera les conclusions du rapport car nous avons beaucoup de peine à voir les avantages de ce projet. Attendu depuis longtemps, il nous semble malheureusement prendre pour l'heure une mauvaise direction. Des éléments tels que la faible arborisation, la taille réduite de la place de jeu, les 30 places de parc contre le trottoir amont de la Grand-Rue ou le peu de prestations offertes aux montreusiens nous laissent très sceptiques.

Nous nous interrogeons également sur l'envergure du projet en réponse aux quelques éléments soulevés qui suscitent les mécontentements auxquels des réponses relativement simples pourraient être apportées. Nous nous étonnons de plus du million de francs prévu pour les urbanistes ce qui revient à faire table rase de 10 années de réflexion.

Finalement, nous pensons que l'argumentaire en faveur de ce projet développé par la Municipalité se révèle très pauvre. On nous parle ici uniquement de, je cite : « consolider une image de marque », et je cite encore : « une renommée ». Nous souhaitons que ce projet aille plus loin en réfléchissant aux prestations que nous pourrions offrir aux montreusiens.

Merci pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme la dernière fois je me permets de déclarer mes intérêts, à les déclarer au sens du nouveau règlement, en tant que président de l'Association pour la protection des sites.

Le groupe Montreux Libre est loin d'être convaincu par le présent préavis.

Après avoir accepté de dépenser Fr. 750'000.-, on aurait pu s'attendre à quelque chose de plus précis, notamment quant au mandat donné au cabinet d'études qui sera chargé de l'établissement du projet final. Peu de choses semblent définies. Et le travail de commission n'a pas permis d'obtenir des réponses satisfaisantes par rapport aux diverses questions soulevées par le projet. Par expérience, nous savons qu'au moment du dépôt du préavis demandant un crédit d'investissement, il sera trop tard pour agir sur le projet. L'amendement de la commission répond en partie à cette préoccupation, raison pour laquelle nous l'accepterons.

Mais nous n'en sommes pas pour autant rassurés, en particulier quant aux options stylistiques qui ne sont pas clairement définies. Certes le préavis prévoit-il que ces aspects soient traités par la phase d'étude du projet, mais sans clairement mettre l'accent sur le côté rappelant le début du siècle passé ou la fin du précédent. Est-ce d'ailleurs compatible avec l'idée de calepinage préconisée par les experts de notre administration ? D'un côté on parle d'avoir recours à des matériaux « nobles » tels que la pierre, de l'autre de faire ressortir, en surface, des caissons en béton autour des arbres. Comment les mandataires pourront-ils concilier ces exigences ? Nous craignons que l'aspect « chic » plébiscité lors des ateliers participatifs ne soit mal compris, puisqu'il est possible d'aménager de manière à la fois moderne et chic, alors que l'aspect contemporain des études d'avant-projet avait particulièrement déplu. Le traitement de la Place de la Navigation à Ouchy, cité en exemple par la Municipalité lors de la séance de commission, n'est à notre sens pas un modèle à suivre.

De plus, les implications financières d'un tel projet deviennent inquiétantes. Le coût prévisionnel des travaux était annoncé à quelque 10 millions de francs en 2011. Maintenant, le préavis évoque 15 millions. En arrivera-t-on à 20 millions lors de l'établissement du projet final ? A cela s'ajoutent évidemment les frais déjà engagés et ceux prévus par le présent préavis. On dépasse donc déjà les 17 millions ! Se justifie-t-il de dépenser autant d'argent pour réaménager un espace public qui remplit déjà sa fonction ? Est-il judicieux de prévoir un budget aussi élevé pour un projet qui relève finalement plus du traitement d'une surface que de la construction d'un bâtiment ? Ce projet de réaménagement de l'espace public est-il vraiment prioritaire par rapport à d'autres comme la réaffectation de certains bâtiments, comme par exemple le bâtiment Held, l'Audiorama, l'Hôpital, ou d'autres ? Et je ne parle même pas de la réfection du bâtiment dans lequel nous nous trouvons ce soir... Plus on y réfléchit, plus on se demande s'il ne s'agit pas en réalité d'un caprice plus que d'une réelle nécessité.

Il nous semble qu'avant de se lancer sur une voie qui, à terme, nous engagera à dépenser en tout pas loin de 20 millions, il s'agirait au moins de s'assurer du soutien d'une bonne majorité des citoyens. Or on ne sait pas dans quelle mesure c'est le cas ou, au contraire, pas du tout. Je dois dire que je n'ai pas senti, dans le cadre des

ateliers participatifs ou dans le cadre des discussions que j'ai pu avoir avec un certain nombre de concitoyens, un vif enthousiasme autour du projet. Et absolument aucun ne m'a dit qu'il était urgent de réaménager l'espace de la Rouvenaz !

Pour toutes ces raisons, le groupe Montreux Libre n'acceptera pas le présent préavis. »

La discussion est toujours ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je m'exprime en mon nom et en celui de certains Conseillers communaux UDC.

C'est avec un intérêt certain que j'ai pris connaissance de ce rapport et du processus qui a eu lieu suite au projet lauréat du concours 'Lignes de pente, lignes de rive'.

Jusqu'à ce jour, le rapport nous dit que de nombreux intervenants ont eu l'occasion de donner leur avis sur ce qui leur semblait peu abouti et/ou ont pu poser des questions ou s'exprimer sur ce qui ne leur semblait pas suffisamment clair. C'est un processus qui a débuté il y a plusieurs mois déjà. La faisabilité du concept a également été vérifiée et l'embranchement descendant vers le lac s'est révélé problématique et coûteux. Je trouve que ce procédé mène à de la clarté et sert à faire avancer les choses dans la bonne direction.

Alors que déjà Fr. 750'000.- ont été engagés, la Municipalité nous demande aujourd'hui de lui octroyer un nouveau crédit d'investissement de Fr. 1'200'000.- si l'amendement est accepté. Ceci lui permettra de poursuivre les études en vue d'obtenir un permis de construire et de procéder aux appels d'offres pour les travaux à venir.

Pour certains Conseillers UDC, il s'agit de pouvoir se décider en toute connaissance de cause sur un projet d'un tel montant qui je le rappelle s'élève quand même à CHF 14'656'000.- au total. Si je dis cela, c'est que certains d'entre nous pensent que le projet aujourd'hui n'est pas suffisamment abouti pour refuser ce nouveau crédit d'investissement ; d'autant, chers collègues, que l'amendement proposé et accepté en commission, permet à notre Conseil d'exercer un contrôle sur la phase finale pour oui ou non décider d'octroyer le montant nécessaire pour couvrir les honoraires liés aux appels d'offres. Nous trouvons cette cautèle suffisante pour soutenir la Municipalité.

Cependant, nous espérons grandement l'intégration des remarques relatées dans ce préavis : la place de jeux qui doit être encore étudiée sous certains aspects, les zones de stationnement extérieur -, soit dit en passant avec à nouveau des places de parking qui disparaissent du centre ville et qui ne seront pas compensées ailleurs -, la problématique de la baignade avec certaines zones 'interdites', d'autres 'déconseillées', ainsi que les différents souhaits que je ne vais point énumérer puisqu'ils sont dans le rapport. Pour ma part, je crains

également pour les commerces le moment des travaux venus, mais apparemment, il est encore un peu tôt pour en parler.

Montreux est une ville emblématique et elle se doit d'avoir un espace digne de ce nom. Cela sera une vraie plus value pour tous, mais nous devons aujourd'hui améliorer ce concept, voir même le modifier. Déjà seul le titre en lui-même 'Lignes de pente, lignes de rive' nous pousse à l'envie même de la baignade.

Il s'agit aujourd'hui de trouver la moins mauvaise des solutions et de faire au mieux avec l'argent de ce crédit d'étude. Je suis confiante que le projet final reflète ce côté chic de Montreux et je m'en réjouis même.

Je soutiendrai donc, et certains Conseillers UDC avec moi, cette demande d'octroi de crédit, mais à la seule condition que l'amendement déposé soit accepté par ce Conseil.

Je vous remercie pour votre écoute ».

La discussion continue.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vais être relativement bref puisque je crois que Mme Catherine Buchet Bulliard a dit à peu près l'essentiel de ce que je pense.

Il faut le dire, à ce stade, nous ne disposons pas de tous les éléments pour nous faire un avis définitif sur le projet de réaménagement de la Rouvenaz.

C'est normal, puisque ce projet n'est pas encore abouti, et qu'il doit encore être affiné.

Cela dit, l'idée générale du réaménagement est intéressante. Je pense notamment à la transparence entre le lac et la Grand-Rue et à la création d'une nouvelle relation entre le quai et le lac.

Juste une petite précision à ce sujet, la Place de la Navigation n'a pas été citée comme exemple en commission, mais comme comparaison pour les coûts. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Donc, à mon sens, il vaut donc la peine de poursuivre l'étude.

Par ailleurs, si vous acceptez l'amendement de la commission, cette étude se limitera à la mise au point du projet jusqu'au stade de la mise à l'enquête.

Le projet pourra alors faire l'objet d'une consultation et notre Conseil pourra en débattre et se prononcer. Il pourrait même, s'il l'estime opportun, le soumettre au vote de la population.

Dans ce sens, je vous invite à soutenir l'amendement de la commission et à accepter le préavis.

Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,



Je ne vais pas disserter sur le chic du projet et sur le choc de son coût.

Parfois nous devrions, Mesdames et Messieurs, avoir la modestie de reconnaître nos erreurs ou nos emportements : ainsi à propos des Jardins de la Rouvenaz. Un premier crédit d'étude, puis un premier projet, qui remonte à six ou sept ans, ensuite une remise en question, qui se traduit par une démarche participative qui est louable dans son principe, mais qui se traduit en fin de compte par un catalogue de volontés, de refus, d'avis divergents et d'impossibilités de réalisation. Et aussi un concours d'architecture, qui a défini des perspectives séduisantes, mais qui consiste surtout en l'aménagement de structures de surface qui relèvent davantage d'opérations d'entretien ou de réalisations ponctuelles qui devraient faire l'objet de préavis soumis à l'approbation de notre Conseil.

Ainsi par exemple, la démolition du kiosque à musique et son remplacement par une scène couverte permettant l'organisation de concerts ou de manifestations à modeste budget. Notre Commune a la chance de réunir une équipe de jardiniers qui est la meilleure de tout le pourtour lémanique et qui est en mesure de réaliser des parterres de fleurs et des espaces verts qui doivent être conservés dans ce site, qui doivent être réaménagés.

Et sur le plan financier, on ne peut pas entrer en matière sur un projet global dont le coût, avec le crédit d'étude, pourrait s'élever jusqu'à près de 20 millions de francs si l'on compte les sommes qui ont déjà été engagées. Pour que notre ville continue de revêtir l'attrait qu'elle exerce sur ses hôtes et ses résidents, il faut plutôt que la Commune finance des prestations en faveur d'événements touristiques, économiques et culturels, car la prospérité que nous connaissons maintenant n'est pas assurée à moyen terme. Ainsi notre politique d'investissement doit s'orienter vers la création de logements et d'emplois qui seront sources de pérennité et de qualité de vie au profit du plus grand nombre.

Enfin, permettez-moi d'être dubitatif, quand je lis la position de la Municipalité formulée à la page 10 du préavis qui nous est présenté, je cite : « Si le changement, de manière générale, effraie et s'il est difficile de satisfaire tout le monde, il n'en demeure pas moins que ce site d'exception doit recevoir un aménagement qui saura à la fois le libérer et lui permettre de recouvrer l'image de marque qui lui est propre, tout en continuant à faire vivre Montreux comme la scène des événements qui lui valent son statut international. » On se demande bien de quelle libération il peut s'agir et si l'image de marque de Montreux n'est pas pour le moins sclérosée, le terme est un peu fort, je dirais propre ou recouverte.

La politique qui a été menée dans notre Commune doit être poursuivie sur des bases saines, ce qui signifie que nous devons renoncer à ce projet beaucoup trop coûteux.

En ce qui me concerne je voterai l'amendement qui a été accepté par la commission, pour saluer l'effort qui a été fait, mais ensuite je refuserai les conclusions du préavis. »

La discussion continue.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues,

Le groupe PLR tout d'abord félicite la Municipalité pour le sens du consensus qui a été appliqué dans ce préavis qui nous est présenté ce soir.

L'ensemble du groupe PLR soutiendra ce préavis qui est un pas important dans l'avancement de ce dossier.

En cas de référendum face à la population nous prenons le risque d'un refus de ce projet et par conséquent, ce projet retournerait pour longtemps dans les tiroirs.

Domage, dommage pour notre ville et pour nos quais de Montreux qui sont reconnus à l'international.

C'est pourquoi le groupe PLR vous invite donc à soutenir ce préavis. Merci. »

La discussion est toujours ouverte.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je déclare mes intérêts, je suis architecte paysagiste.

On a entendu ce soir d'un côté un manque d'ambition, et d'un autre que cela était trop cher pour ce que c'est.

Ets-ce que c'est le prix qui vous semble surfait ? Les Fr. 14'000'000.- pour 14'000m<sup>2</sup> ?

Combien êtes-vous prêts à dépenser pour ce projet : Fr. 10'000'000.- ?

Est-ce que si on avait l'accès au lac, on déplaçait le débarcadère, qu'on allait de la place du Marché jusqu'à l'Eurotel, que l'on ait un projet plus ambitieux, seriez-vous d'accord de dépenser Fr. 20'000'000.- ?

Je rappelle juste en passant que l'on a fait, ces dernières années, de gros aménagements à Clarens. Une Maison de Quartier à Fr. 10'000'000.-, une grande place, qui va venir, à environ Fr. 3'000'000.-, des aménagements routiers conviviaux d'environ Fr. 2'000'000.-, ce qui fait en tout environ Fr. 15'000'000.-.

Selon vos arguments, les Clarensois méritent des aménagements pour Fr. 15'000'000.-, et pas les Montreusiens ?

Je vous rappelle que les démarches ainsi que le cahier des charges ont été initiés lors des législatures à majorité rose/verte.

Si ce soir la gauche et les Verts, mais visiblement je ne crois pas que les Verts vont refuser, mais si la gauche refusait tout net d'aller plus loin, sans possibilités alternatives, cela signifie pour moi l'échec patent de la politique de cette époque, et que peut-être, en refusant ce projet, vous manifestez le désir de tourner cette page.

Enfin, à vouloir trop descendre le prix d'un aménagement en gardant son concept bien entendu, dûment validé par un concours organisé dans les règles de l'art, ce sont les qualités des matériaux et des végétaux qui en pâtiront au final.

Donc, la pierre naturelle et les fioritures de type « Belle époque » passeront irrémédiablement à la trappe.

En conclusion, j'attends du Conseil de ce soir, un signal clair à la Municipalité.

Soit on abandonne purement et simplement le projet.

Soit on voit à la baisse avec, par exemple, un plafond à Fr. 10'000'000.-, à ne pas dépasser.

Soit on donne pour mission à la Municipalité d'être plus ambitieuse et de prévoir un aménagement qui va du Marché couvert jusqu'à l'Eurotel, y compris le déplacement du débarcadère.

J'espère avoir été entendu et attends vos suggestions. Merci de m'avoir écouté. »

M. le Président demande à M. Aubort de lui confirmer qu'il ne dépose pas d'amendement, ce qui est bien le cas.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller déclare qu'il a entendu des félicitations à la Municipalité pour le sens du consensus, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en entendant les interventions de ce soir, le sens du consensus n'est pas très présent dans la salle.

On a une démarche participative qui a semblé plutôt prétexte, puisqu'elle débouche sur un projet qui ne fait pas l'unanimité, qui peine à trouver une majorité, on l'a entendu ce soir.

Concernant le fait que ces démarches ont été initiées à l'époque où il y avait une majorité rose/verte, et bien si on s'oppose à ce projet maintenant c'est bien parce que l'on est conscient que cela n'a plus grand-chose à voir avec les ambitions exprimées à l'époque. Pour M. Gfeller le prix n'est pas trop cher, mais il faut voir ce que l'on a.

Quand il voit que l'on va laisser 30 voitures en surface, tout en disant que l'on veut libérer de l'espace entre la ville et le lac, M. Olivier Gfeller trouve cela pour le moins contradictoire, et ce qu'il aurait attendu au minimum de ce projet c'est que l'on supprime ces places de parc en surface, mais c'est un exemple parmi d'autres. Il rappelle qu'il y a des parkings souterrains qui ont été construits au centre ville, qui répondent maintenant largement à la demande dans le domaine.

En même temps que l'on a perdu l'ambition il lui semble que l'on a aussi perdu le bon sens. Ets-ce que l'on s'est demandé ce qu'il fallait changer à cet endroit-là ? Quand M. Olivier Gfeller a parlé avec des habitants de Montreux, et de ce qu'ils attendaient comme changement à cet endroit, c'était que l'on ne supprime pas la place de jeu. A ce sujet les gens sont très inquiets, ils ont l'impression qu'ils ne retrouveront pas la même prestation de ce point de vue-là. M. Gfeller pense que c'est la place de jeu la plus fréquenté de la Commune, et à ce titre-là, le préavis n'est pas très rassurant.

Ensuite, si on devait avoir une intervention à cet endroit-là, qui assez rapidement apporte un plus pour l'image de Montreux puisque l'on dit que c'est la vitrine, il pense qu'il y aurait une chose à faire, qui serait peut-être assez facile à faire, c'est de supprimer ces poubelles et ces dépôts de déchets qui se trouvent juste derrière le kiosque à musique, qui puent en été, M. Gfeller est désolé d'être directe. Il n'habite pas loin, mais il n'est pas dérangé par cela. Il le dit tout de suite, au cas où des esprits chagrins voudraient lui faire un procès d'intention au niveau de la déclaration d'intérêts, mais vraiment cet endroit donne une image déplorable. On doit suivre des concerts avec vue sur les poubelles, cela n'est pas terrible.

Si vraiment on veille à l'image, comme le déclare le préavis, et bien il y a une intervention assez immédiate à faire et qui pourrait avoir de l'effet.

Par contre, de ce côté de l'endroit que l'on veut réaménager, il y a une attente par rapport peut-être à la suppression de l'Office du tourisme, afin de libérer de l'espace pour les montreusiens et aussi d'enlever les voitures.

Et quand M. Olivier Gfeller voit dans le préavis que l'on veut laisser ces voitures, il est vraiment très perplexe. Par conséquent, quand il entend que c'est un projet qui s'inscrit dans la suite de ce qu'a fait la majorité rose/verte, et bien il le nie. Le moins que l'on puisse dire c'est que ce projet n'est pas fédérateur et les interventions de ce soir le montrent.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger souhaite juste dire quelques mots par rapport à l'intervention de M. Patrick Aubort, à savoir que pour M. Staeger, ce qui fait la qualité d'un projet, c'est avant tout l'adhésion de la population. Et là, en l'occurrence, elle fait défaut.

Et finalement, par rapport au coût, M. Aubort proposait de fixer une limite de coût, pour M. Staeger ce n'est pas tellement le chiffre limite qui est important, mais se dire que l'on va dépenser entre Fr. 17'000'000.- et peut-être plus, pour un projet qui ne satisfait personne à part les urbanistes, il trouve cela dommage.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie le Conseil pour ce débat. Il oserait presque dire qu'il tombe à point nommé, ayant ce point à l'ordre du jour. On aurait pu s'imaginer qu'il ait eu lieu dans la séance de commission, et M. le Syndic se permet de rappeler que cette séance s'est terminée par 8 oui, en faveur du projet, amendé certes au niveau de son montant financier, mais pas de son texte et de ses orientations, 1 non très précisément orienté, le Conseiller communal qui a refusé s'est exprimé tout à l'heure par rapport à ses inquiétudes et à ses priorités, et aucune abstention.

Alors ce n'est pas un reproche de la part de M. Wehrli, c'est une constatation, et tant qu'à faire heureusement qu'on l'a maintenant ce débat ! Il aurait été dommage qu'on l'ait après un vote, soit positif avec une légère majorité comme cela a l'air de se dessiner au gré des déclarations de groupe, ou même un refus, mais avec peut-être une faible majorité de refus.

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie le Conseil de s'exprimer ainsi, après un processus, qui toutes et tous vous en conviendrez, a été largement participatif. C'est certainement un des projets où la population, les groupes d'intérêts comme on les appelle, que cela soit la Société Industrielle et Commerciale de Montreux, l'Association de protection des sites, l'Association des Intérêts de Montreux-Centre et d'autres associations encore, et des habitants du quartier, ont été invités à différents ateliers, dont d'ailleurs plusieurs tenus dans la salle à côté, avec une participation, M. le Syndic en convient, plus ou moins importante suivant les soirées, et suivant les thèmes abordés, mais où tous les éléments de ce processus de l'abord du projet, respectivement de son évolution, ont été conduits de manière participative. Puis il y a eu le travail de synthèse, le travail de commission et enfin ce soir, de nouveau, une forme de participation, et M. le Syndic Laurent Wehrli remercie beaucoup les uns et les autres de leurs différentes interventions. Et il le dit vraiment très sincèrement, parce que ce projet n'est pas un caprice de la Municipalité, c'est à tout le moins et sans du tout revenir sur des propos entendus il y a quelques instants, en disant qu'il y aurait des fautes ou pas de fautes, etc., en tout cas qui a été initié il y a maintenant quelques années par aussi la volonté du Conseil communal, qui a validé des crédits d'étude, et lancé le processus sur cet espace Rouvenaz, qui à l'époque a suivi l'idée qu'il fallait faire un concours de projets, pour en faire un lieu emblématique, particulier,

complètement nouveau à quelque part, venant avec des idées qui n'étaient pas juste de l'aménagement.

Alors il est vrai que le projet, au fur et à mesure, a connu des évolutions, notamment, et à titre personnel en tout cas, M. le Syndic peut regretter peut-être, les conditions n'ont pas été suffisamment explicites au début, ou respectivement n'ont pas été suffisamment bien appréhendées, à tout le moins par les gagnants du projet, et bien tous connaissent la loi qui dit qu'à quelques centaines mètres d'un débarcadère il n'est pas possible de se baigner. Ce projet prévoyait un espace de baignade, à l'intérieur de cette limite interdite par la loi, en regard du débarcadère, et bien voilà une évolution du projet, que l'on aime ou que l'on n'aime pas, mais qui est obligatoire par la loi, ou alors qui implique une autre décision, qui a été évoquée par certains Conseillers, qui est le déplacement du débarcadère, et alors, à ce moment-là, une autre vision, respectivement d'autres coûts à la clé.

Ce travail participatif, conduit par la Municipalité et ses services, mais aussi avec l'ensemble de ceux qui y ont participé, et M. le Syndic Laurent Wehrli profite encore une fois de remercier tous ceux qui ont passé du temps là-dessus, n'avait pas pour but de satisfaire tout le monde mais d'essayer de chercher une voie de consensus, un projet qui pouvait justement plaire à la majorité, plaire au Conseil communal représentant la population montreusienne, aux associations représentantes de la population montreusienne, aux Montreusiennes et Montreusiens eux-mêmes qui ont participé à ces différents ateliers.

Il est vrai que le débat de ce soir démontre que cela n'est pas encore gagné et que l'on n'a pas peut-être pas encore trouvé cette voie de consensus, entre ceux qui pensent que l'on s'est trop éloigné du projet lauréat, qui était extrêmement minéral, alors que notre projet vise à mettre plus d'arbres qu'il n'y en a aujourd'hui. Alors que peut-être on ne sait pas bien le présenter, peut-être que les photos montages ne permettent pas de s'en rendre compte suffisamment bien, mais si on calcule et on regarde les chiffres il y aura plus d'arbres demain dans ce projet qu'il y en a aujourd'hui, alors que tout le monde trouve que ce projet aura moins d'arborisation. Voilà, par exemple, un élément très concret, très prosaïque par rapport à ces éléments-là.

Evidemment que rien n'est gratuit, et qu'il s'agira aussi d'avoir cette réflexion, ce souci-là, mais M. le Syndic Laurent Wehrli, en réponse à M. le Conseil communal Franco Meichtry, ne peut pas accepter ce procès d'intention qui est fait ici à la Municipalité, que par définition l'on dépense toujours trop, et que l'on a toujours trop de divers et imprévus. M. le Syndic ose se permettre de lui demander de relire les rapports de la Commission des Finances et de la Commission de Gestion de ces dernières années, pour peut-être nuancer, à tout le moins, si ce n'est revoir son jugement sur les travaux conduits par la Municipalité et l'administration.

Cette zone est importante, comme bien d'autres places et bien d'autres endroits de Montreux. Et M. le Syndic Laurent Wehrli croit que ce n'est pas le but ici, en tout cas pas le but de la Municipalité, d'imaginer d'opposer tel village contre tel village, ou telle zone contre telle autre zone. Mais il croit que c'est aussi juste de reconnaître que c'est sans aucun doute l'un des espaces les plus visités de la Commune, par les touristes, par les personnes qui viennent ici en villégiature ou en excursion.

Cette notion de zone de vie et d'animations est aussi importante. M. le Syndic croit que l'on ne peut pas imaginer y faire un projet qui ne tienne pas compte aussi de

l'activité que ce projet doit accueillir demain, au même titre qu'aujourd'hui l'espace Rouvenaz accueille des familles, des gens qui profitent dans la période un peu plus grise du plateau de venir voir les fleurs et les espaces de Montreux et du bord du lac, respectivement, pendant le Marché de Noël, de profiter de cet espace-là.

On sait très bien ici, et M. le Syndic se plaît à le saluer, il est vrai que les jardiniers font un travail extraordinaire dans ces espaces-là, aujourd'hui évidemment comme demain, et il ne faudrait pas imaginer que l'on revienne, comme au début du siècle, avec un espace simplement bétonné et qui servait de garage à calèches pour les hôtels plus nombreux qu'aujourd'hui dans cet espace-là. Mais il est vrai qu'au début du 20ème siècle, l'espace de la Rouvenaz, on peut tous être d'accord, était utile à cette époque-là au même titre qu'à une époque où la place du Marché avait plein d'autocars parkés dessus, ce qui était certainement utile à l'époque, mais peut-être qu'aujourd'hui on voit un peu les choses différemment.

La Municipalité reconnaît, dans le cadre de la discussion de ce soir, que ce serait sans aucun doute pas très en lien avec son habitude de chercher si ce n'est le consensus pour le consensus, mais de chercher justement à travailler ensemble pour trouver les bonnes solutions. Alors peut-être qu'au final il n'y a pas de bonnes solutions sur cet espace-là, entre ceux qui pensent que le projet lauréat doit être fait intégralement et ceux qui pensent au contraire qu'il faut justement faire plutôt aménager certains éléments, entre ceux qui pensent que déplacer la voie de trémie d'entrée du parking du Marché couvert permettra de mieux mettre en valeur le Marché couvert, et d'autres qui pensent qu'il n'est pas nécessaire de faire ces travaux. Evidemment qu'à entendre le Conseil, il n'est pas tout de suite évident d'imaginer quel projet pourrait sortir.

Mais encore une fois, la Municipalité est heureuse de ce débat ce soir, elle est heureuse que les choses sortent, si on permet à M. le Syndic Laurent Wehrli de le dire ainsi, peut-être plus, encore un fois, que ce qui s'est fait dans le cadre de la commission, et dans ce cadre-là et dans la volonté de la Municipalité, qui le dit régulièrement mais qui ne fait pas que le dire, mais qui le fait aussi, dans sa vision de vouloir travailler de manière la plus fédérale possible et de pouvoir avancer ensemble pour Montreux et en particulier pour cet espace, la Municipalité veut faire usage de l'article 81 du règlement du Conseil communal, M. le Syndic se permet de le relire : « La Municipalité a la faculté de retirer sa proposition tant que celle-ci n'a pas été adoptée définitivement par le Conseil. Elle doit motiver sa décision. »

M. le Syndic Laurent Wehrli ose penser avoir suffisamment motivé cette décision par les quelques propos qu'il vient de dire. Il ne termine pas ses propos sans dire que le Conseil communal va être associé au travail, on ne va pas s'arrêter à ce qui a été dit ce soir. Cela a bien sûr été pris en considération, MM. Neukomm et Barraud en ont pris note. On va travailler là-dessus et il est envisagé de mettre sur pied, vous allez dire un nouveau groupe de travail, mais ce n'est pas dans la fameuse formule vaudoise où l'on crée une commission avec plein de groupes de travail et où l'on n'avance pas, mais c'est au contraire pour justement battre le fer pendant qu'il est chaud. La Municipalité demandera très prochainement, à chaque groupe politique, de bien vouloir désigner un représentant qui sera porteur des idées et des visions de son groupe politique pour cet espace. On y associera sans aucun doute des partenaires directement intéressés, qui se sont largement exprimés sur cet espace, comme l'Association de protection des sites de Montreux, la SICOM, mais aussi, vu son emplacement comme le disait tout à l'heure M. le Syndic, lié de façon importante au

tourisme, à Montreux-Vevey tourisme, et sans aucun doute à des utilisateurs réguliers de cet espace comme le Marché de Noël ou le responsable des animations d'été du kiosque à musique. Voilà la liste n'est pas exhaustive, mais on ne veut pas faire un groupe à 50 personnes, ce n'est pas comme cela que l'on avance, mais un groupe de 10 à 15 personnes qui seront associées, afin de pouvoir clairement avancer et dans toute la mesure du possible pouvoir revenir devant le Conseil, rapidement mais sûrement, avec un projet qui à ce moment-là, la Municipalité l'espère, pourra mieux répondre visiblement aux différentes interactions, parfois contradictoires, il ne faut pas avoir peur de le dire ici, mais des différentes visions qu'il y a pour cet espace. Cet espace est important, il mérite que l'on y prenne un soin certain.

Le fait qu'il y ait un projet lauréat c'est une chose, on peut certainement comme dans toute opération de marché public et de concours d'architecture prendre des décisions qui permettraient, de s'en éloigner si c'est possible, et si c'est nécessaire, on n'est pas lié non plus à cela, mais il y a évidemment ici des pistes que l'on devra chercher afin de pouvoir encore une fois, avancer ensemble, vu l'importance de cet espace pour la population, les familles et nos hôtes de Montreux.

M. le Président Emmanuel Gétaz remercie M. le Syndic Laurent Wehrli. Le préavis est donc formellement retiré. Il n'y a plus de débat sur le préavis lui-même. M. le Président donne encore rapidement la parole à celles et ceux qui voudraient encore se prononcer.

M. Olivier Gfeller intervient par rapport à la déclaration de M. le Syndic Laurent Wehrli. M. Gfeller était un peu inquiet en venant ce soir, parce qu'il avait peur que l'on se déchire sur un lieu qui est trop important à Montreux pour que l'on décide à la va-vite.

La Municipalité a eu la sagesse de retirer ce préavis, dans un esprit de consensus, dans un esprit fédérateur qui est attendu de chacun, au vu du fait que le vote était encore incertain, et c'est d'autant plus méritant de l'avoir fait.

M. Olivier Gfeller espère que les travaux pourront se poursuivre pour trouver vraiment une bonne solution à cet endroit. Il est clair que l'on vient tous avec chacun notre idée de ce qu'il y a de mieux pour Montreux, et c'est cela qui doit être entendu. Après on devra sans doute tous faire des concessions, mais c'est vraiment cela qui est important, c'est de reconnaître que chacun, ce soir, tous ceux qui se sont exprimés, on n'était pas d'accord, on a tous notre idée de ce qu'il y a de mieux pour Montreux.

Et M. Gfeller espère que dans la suite du processus on trouvera des solutions pour les problèmes qui se posent à cet endroit, et que ce sera le mieux pour les montreusiens, parce que par exemple, la place de jeux, M. Gfeller pense que c'est la plus fréquentée de la Commune et c'est trop important pour que l'on puisse se déchirer sans avoir rassuré les gens.

Il pense que si la Municipalité n'avait pas fait cela, les Montreusiens n'auraient pas été rassurés ce soir quant à l'avenir de cet endroit. La Municipalité l'a fait et il l'en remercie.

M. le Président remercie M. Vincent Haldi, président-rapporteur de la commission, qui peut rejoindre sa place.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**7.2 sur le rapport-préavis No 01/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'600'000.- au**

**maximum, sous déduction de subventions cantonales à recevoir, pour la construction d'une déchèterie, d'un centre de transfert des déchets, d'une zone de dépôt de voirie et pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle No 7538 à Chailly et à la réponse au postulat de M. Alexandre Staeger « Pour une politique des déchets incitant au tri » du 8 décembre 2012 (Rapp : M. Florian Despond) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je tiens à remercier la Municipalité d'avoir apporté cette réponse à mon postulat, réponse qui me satisfait.

Je souhaite aussi souligner que l'accès en transports publics à la future déchèterie sera amélioré – ou du moins c'est prévu – après la construction du parking d'échange de Chailly. Il importe aussi que les usagers de cette future structure (la déchèterie) qui s'y rendent en véhicule à moteur optimisent "leurs déplacements" en profitant de la proximité de l'entrée ou de la sortie de l'autoroute. En effet, si la majorité d'entre eux faisait le trajet juste pour se rendre à la déchèterie, l'objectif écologique ne serait pas atteint.

Enfin, le groupe Montreux Libre souhaite se joindre à la commission pour féliciter et remercier le personnel de l'actuelle déchèterie provisoire pour la qualité et l'amabilité de son accueil. »

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Il y a une année environ ce plénum adoptait la taxe au sac concernant les déchets de nos concitoyens. Cette décision ne fut pas prise de gaieté de cœur mais elle permettait néanmoins à notre cité de s'affranchir de son devoir de respect du droit supérieur en ce domaine.

Certes, l'intégration à cette nouvelle identité que représente « Gederiviera » ne fut pas perçue par toutes et tous comme une évidence. Les diverses sensibilités politiques ne furent également pas ménagées. Mais à force de discussions et de compromis, la commission en charge de ce dossier fut unanime à vous proposer, l'année passée, l'acceptation du préavis qui n'était que la première partie de ce dossier complexe.

Je tenais à le signaler, car, tant la Municipalité que les partis politiques tous confondus, ont œuvré d'une manière exemplaire afin de trouver des solutions adaptées à ce changement d'habitude pour nos concitoyens, tant sur le plan administratif que financier. Ces efforts ont porté leurs fruits puisque le compte des déchets devrait être à l'équilibre pour 2014.

Force est de constater que les citoyennes et citoyens montreuusiens ont dans une très large mesure respecté les consignes de tri de ces différents déchets qui représentent environ 10'000 tonnes annuellement. L'information ciblée et très explicite adressée aux habitants de notre ville, ainsi que la mise à disposition d'une déchetterie



provisoire, de déchetterie mobile, ont sans aucun doute contribué à ce succès qui a évité à notre cité les problèmes que rencontre notre voisine dans ce domaine.

Ce soir nous avons à nous prononcer sur le second volet de ce dossier par l'adoption d'un crédit global de Fr. 4'600'000.-.

A première vue, cela peut paraître exagéré pour une nouvelle déchetterie me direz-vous.

En effet, c'est une somme importante. Mais cette somme englobe également un nouveau dépôt pour la voirie à hauteur de Fr. 510'000.-. De plus, le montant total de ce préavis, comme il est de coutume, ne tient pas compte de la subvention à venir pour cette déchetterie intercommunale, subvention d'environ 19% ce qui représente tout de même Fr. 790'000.-. Fort de ce constat, le coût réel de ce nouvel outil indispensable au bien-être de nos concitoyens, finalisant un système respectueux de notre environnement, est de Fr. 3'390'000.-.

Pour celles et ceux qui douteraient encore de la pertinence d'une telle réalisation au vu de son coût, je leur répondrai que cet investissement tel que présenté et sur sa durée ne représente qu'une charge supplémentaire de moins de Fr. 4.50 par habitant par année, soit environ 1,2 centime par jour et tout ceci sans tenir compte d'une augmentation de population.

Le groupe UDC a toujours œuvré pour une politique affirmant sa volonté d'aller au devant des besoins des citoyens. Nous estimons donc que ce n'est pas un luxe que de se donner les moyens d'une déchetterie digne de ce nom où chaque habitant aura une réponse au tri de ses déchets.

Nous tenons encore une fois à souligner la qualité de ce préavis ainsi que toutes les mesures déjà prises pour répondre aux spécificités des usagers ainsi que des personnes ne pouvant se déplacer.

Vous l'aurez déjà compris, le groupe UDC appuiera ce préavis et vous encourage à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Christian Bécherraz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues,

Le parti socialiste, dans son ensemble, acceptera ce crédit pour une déchetterie moderne et fonctionnelle.

Mais personnellement, je n'ai pas trouvé de réponses à mes interrogations dans le rapport. Car en lisant des articles, l'OFROU a fait évacuer de nombreux dépôts sous les ponts des autoroutes, ayant peur que des incendies se déclarent.

Donc, je demande à la Municipalité quelle garantie a-t-elle dû donner contre les incendies et combien d'années la déchetterie est-elle assurée de rester à cet endroit ? Cette demande est personnelle. »

M. le Municipal Caleb Walther déclare qu'effectivement l'OFROU a des exigences particulières et bien compréhensibles en terme de sécurité. Ces exigences ont été communiquées et la Municipalité y a apporté des réponses, réponses qui ont été validées par l'ECA notamment.

Il s'agit d'éléments techniques qui permettent d'alerter dès qu'un début d'incendie est décelé. Ce sont essentiellement des caméras thermiques, ce genre de choses, et également une certaine couverture sûre du bâtiment en lui-même.

Ces exigences sécuritaires ont été une des bases du fait que s'il y a un peu un surcoût sur ce projet-là, cela reste maîtrisé et cela reste un projet tout à fait intéressant.

Les autres exigences de l'OFROU étaient aussi de pouvoir facilement intervenir, aux besoins, sur les piles du pont et sur le pont lui-même.

L'OFROU n'a pas une visibilité très profonde en terme de temps sur les besoins d'intervention et ils craignaient des embûches s'ils décidaient, d'ici 5 ans par exemple, de refaire certains éléments du pont. Les infrastructures mises en place n'empêchent pas ces travaux, et donc l'OFROU a autorisé, à la connaissance de M. Caleb Walther qui le dit de mémoire, déjà une convention signée pour 20 ans. Tout en sachant qu'il n'y a absolument aucun problème à terme après, parce que si l'OFROU doit intervenir, le bâtiment est fait pour soutenir les éventuels échafaudages et tout le reste pourrait être déplacé.

Donc on a aussi bien les aspects sécuritaires qui ont été acceptés tant par l'OFROU que par l'ECA, aussi bien les éléments en termes d'interventions et de liberté d'intervention de la part de l'OFROU, auxquels on a dû et pu répondre.

M. le Municipal Caleb Walther espère ainsi avoir pu rassurer M. Christian Bécherraz.

M. Christian Bécherraz est satisfait.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Florian Despond, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le rapport-préavis No 01/2015 de la Municipalité au Conseil communal du 28 novembre 2014 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'600'000.- au maximum, sous déduction de subventions cantonales à recevoir, pour la construction d'une déchèterie, d'un centre de transfert des déchets, d'une zone de dépôt de voirie et pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle No 7538 à Chailly et à la réponse au postulat de M. Alexandre Staeger « Pour une politique des déchets incitant au tri » du 8 décembre 2012,

**Oùï** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent rapport-préavis ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'600'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement 450.3311 ;
6. de porter au compte 450.3011 du budget 2015, les montants nécessaires pour l'engagement 2 postes EPT d'agent(e)s de déchèterie au service de la voirie et des espaces verts et de supprimer les montants de deux postes d'auxiliaires du compte 450.3012 du budget 2015 ;
7. de prendre acte que ce rapport-préavis répond au postulat du 8 décembre 2012 de M. Alexandre Staeger « Pour une politique des déchets incitant au tri » ;
8. de donner à la Municipalité tous les pouvoirs pour signer tous les actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.**

**7.3 sur le rapport-préavis No 02/2015 relatif au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2015, à la prospection de nouvelles parcelles à protéger et demande d'un crédit complémentaire budgétaire de CHF 20'000.- (Rapp : M. Christian Bécherraz) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous recommande d'accepter ce préavis et d'adopter les conclusions.

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le rapport-préavis No 02/2015 de la Municipalité du 19 décembre 2014 au Conseil communal relatif au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2015, à la prospection de nouvelles parcelles à protéger et demande d'un crédit complémentaire budgétaire de Fr. 20'000.-,

**Oui** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,  
**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2015 ;
2. de fixer l'indemnité conventionnelle à Fr. 900.-/ha ;
3. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire budgétaire de Fr. 20'000.- sur le compte No 300.3666 du budget 2015 ;
4. de porter aux budgets 2016 à 2020 les montants nécessaires à la réalisation des buts décrits dans le présent rapport-préavis ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.**

#### **7.4 sur la motion de Mme Irina Gote « Pour le développement de la mobilité douce sur les hauts de la Commune (Rapp : M. Alexandre Staeger) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Alexandre Staeger déclare que tous ont pu remarquer, suite à une lecture attentive du rapport, qu'il manque les annexes dont il est fait mention en page 2, et il prie de l'excuser pour ce problème. Il est en effet impossible de les charger sur le site, M. Alexandre Staeger a donc pris des dispositions avec M. Yves Depallens, qu'il remercie de sa collaboration, pour que ces annexes soient jointes au rapport. Mais pour une raison que M. Staeger ignore, il ne les a pas retrouvées dans l'enveloppe. Il les a donc envoyées à tous les présidents de groupe lundi quand il a remarqué le problème.

M. Staeger espère que tout le monde a pu, plus ou moins, en prendre connaissance.

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chères et chers collègues,

La mobilité douce, ce sont les déplacements à pied, sur roues ou roulettes, autrement dit à la seule force musculaire humaine. Les moyens les plus répandus sont bien entendu la marche à pied et le vélo. L'utilisation de ces modes de déplacements dits doux a pour objectif de diminuer notamment le nombre de trajets courts en automobile.

Or, pour les déplacements sur les hauts de la Commune la voiture est reine, même pour les courts trajets, car le manque de trottoirs, de marquages clairs pour les piétons et les cyclistes, la vitesse non adaptée de certains automobilistes font que les habitantes et les habitants tentés par ce concept de déplacements, ne s'y sentent pas en sécurité. Et puis, il y a des personnes âgées, qui avec les fortes restrictions sur les permis de conduire, à partir d'un certain âge, n'ont pas le choix que de faire ces courts déplacements à pied.

Ainsi, j'ai souhaité par le dépôt de ma motion que j'ai transformée en postulat, tout d'abord attirer l'attention de la Municipalité sur les endroits à hauts risques entre les utilisateurs de la mobilité douce et les automobilistes, dans la zone de Brent, Fontanivent, Chernex, Chaulin, Chamby et Sonzier. C'est la raison pour laquelle j'ai étayé ma présentation en commission avec un certain nombre de photos prises sur les différents sites : Rte. du Zéphyr – direction Fontanivent et direction Chaulin ; Rte. De Chaulin – fin du trottoir – direction Chernex ; Rte. De Chaulin – fin de la zone 30kmh - direction Chaulin ; Rte. De Chaulin – direction Chaulin ; carrefour Chaulin/Plantières – direction Brent, carrefour Zéphyr/Plantières – direction Brent et direction Chernex. Il ne s'agit bien entendu pas d'une liste exhaustive, mais ce sont les points les plus dangereux, en termes de cohabitation routière entre les piétons, cyclistes et automobilistes.

Je note avec satisfaction que le Service des Travaux partage tout à fait mon analyse des endroits à risques. Toutefois, même si ces endroits sont connus et reconnus comme dangereux, je crois maintenant qu'il faut agir.

Ainsi à travers mon postulat, je demande à la Municipalité de mandater l'Association Transports et Environnement (ATE) afin de faire un état des lieux des flux de déplacements dans le périmètre précité, actuel et prévisions, en vue d'élaborer un concept global de circulation privilégiant la mobilité douce.

Certains commissaires se sont étonnés que je me permette d'avancer le nom de l'ATE. Mais pour moi, il ne s'agit que d'une suite logique. En effet, cette association a déjà reçu le mandat de la part des écoles, afin d'entreprendre une réflexion de fond sur la mobilité et les déplacements des écoliers du collège de Chernex. J'avais assisté à leur présentation l'année dernière en tant que maman de deux écoliers fréquentant cet établissement. Leur approche m'avait fort convaincue. Ainsi, je m'imaginai que la Municipalité pourrait élargir le cadre du premier mandat donné, afin que l'ATE fasse l'analyse demandée à travers mon postulat.

Mais, il est clair que ce n'est que mon point de vue et que si la Municipalité a l'habitude de travailler avec d'autres mandataires aussi compétents en la matière, et bien libre à elle de le faire.

Je conclurais en disant que Brent, Fontanivent, Chernex, Chaulin, Chamby sont des villages amenés à recevoir de nouvelles constructions. Plusieurs projets sont en ce moment même soumis à l'enquête publique, et d'autres en discussions. Ainsi, si nous souhaitons accueillir des nouveaux habitants, nous ne pouvons plus faire d'économies sur les infrastructures et aménagements routiers et pédestres que l'on souhaite de qualité.

Je vous invite donc à accepter la prise en considération de mon postulat. »

La discussion continue.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A l'unanimité le groupe Montreux Libre est favorable à la prise en considération de ce postulat.

En effet, Montreux Libre a toujours été très sensible à la question de la mobilité douce en général et, en particulier, à celle de la mobilité dans les hauts de notre Commune. Dans le cadre des travaux du Plan général d'affectation, notre collègue Emmanuel

Gétaz a proposé par deux fois un amendement visant à garantir un équipement suffisant des voies d'accès lors de nouveaux quartiers d'habitation dans la zone du plateau de Fontanivent et de Maula Ferran. Cet amendement, qui témoigne de la volonté de Montreux Libre de ne pas négliger les aménagements piétonniers et de mobilité douce dans les hauts de notre Commune face à une urbanisation croissante, a tout d'abord été accepté par notre Conseil, mais malheureusement refusé lors de l'adaptation des dispositions de la première version du PGA. Le postulat de notre collègue Irina Gote va dans le même sens.

De plus, nous souhaitons insister sur la nécessité de créer, lorsque cela est possible, des trottoirs plutôt que des bandes jaunes sur la chaussée. Les trottoirs sont certes plus chers et plus difficiles à entretenir en hiver, par rapport à un simple marquage de la chaussée, mais ils procurent une sécurité accrue pour les piétons, parmi lesquels on compte bon nombre d'enfants se rendant à l'école. La complexité des procédures nécessaires à la construction d'un trottoir ne doit pas décourager nos autorités de mettre en œuvre les mesures visant à améliorer la sécurité de ces derniers. Si la chaussée n'est pas assez large, on peut avoir recours à des trottoirs à bord oblique, qui permettent le cas échéant aux voitures de monter dessus pour croiser, sans abîmer leurs pneus. Une telle solution oblige nécessairement les conducteurs à ralentir, ce qui n'est pas le cas de simples lignes jaunes.

Enfin, nous désirons attirer l'attention du Conseil et de la Municipalité sur le risque d'augmentation très importante de la circulation de camions dans les hauts de la Commune, ces prochaines années. Une augmentation qui serait en contradiction totale avec les buts du postulat.

Ainsi, citons les travaux d'élargissement du tunnel ferroviaire sis juste après la gare des Avants (dans le sens de la montée), ou les transformations de l'Hôtel de Sonloup. Dans le cas du tunnel de la gare des Avants, nous savons déjà qu'une énorme quantité de terre va être excavée. La solution actuellement proposée, que nous considérons comme inadéquate, consisterait à transporter toute cette terre en camion vers le bas de notre Commune, pour être ensuite remontée au même endroit à la fin des travaux, afin de reboucher le trou. Cela va générer un accroissement du trafic de l'ordre d'un millier de camions. Cela aurait un impact très important sur la mobilité dans les hauts de notre Commune, en augmentant de manière grave les dangers sur des routes étroites et inadaptées à une telle densité de trafic de camions.

Dans le but d'améliorer la mobilité douce et la sécurité du trafic dans les hauts de la Commune, il convient dès lors de réfléchir à la possibilité de créer des zones de stockage provisoire à proximité des chantiers des hauts de notre Commune, afin d'éviter de tels déplacements inutiles, polluants et augmentant le trafic au détriment de la mobilité des autres usagers des voies de circulation.

Pour toutes ces raisons nous vous invitons, chers collègues, à votre tour à soutenir le présent postulat de Mme Irina Gote. »

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

Le groupe des Verts se réjouit du dépôt de ce postulat et salue les conclusions de la commission.

En effet, force est d'admettre que les constats de la postulante sont réels et que l'étude proposée permet de réfléchir intelligemment à cette problématique récurrente sur les hauts de notre Commune. Le boom démographique qui caractérise le développement du plateau Brent-Chernex ces dernières décennies entraîne de fait des problèmes spécifiques pour lesquels seule une attitude proactive autorise des avancées significatives. Cheminements piétonniers alternatifs, régulations de la vitesse des véhicules sont effectivement des mesures à étudier de manière approfondie si l'on souhaite que la mobilité douce puisse être pratiquée avec toute la sécurité et tout le confort nécessaire à son attractivité. Les enfants, ainsi que les parents, vous en remercieront.

Enfin, nous sommes heureux qu'il soit discuté, dans ce cadre-là, de l'aménagement de parking à vélos aux gares, tel que des experts le proposent déjà : entre Brent et Chernex en effet, les cyclistes peuvent profiter d'un relief qui leur est particulièrement favorable.

Nous vous encourageons donc vivement de prendre en considération ce postulat. Merci. »

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Avant toute chose, j'aimerais remercier le président de cette commission pour la qualité de son rapport que nous avons fortement apprécié.

Il est clair que quand on circule quotidiennement sur les Hauts, l'automobiliste face au piéton ou le piéton face à l'automobiliste peuvent se retrouver dans des situations qui pourraient mener à des accidents. Il y a certes la vitesse, quoique respectée dans les zones d'habitation vu l'étroitesse des routes, mais également comme le dit la postulante ou la motionnaire – je ne savais plus quel terme utiliser – un manque de visibilité sur de nombreux tronçons.

Nous sommes satisfaits des réponses données lors de cette commission de la nécessité de sécuriser les endroits concernés et de procéder surtout à un inventaire de toutes les routes et sentiers pédestres en vue d'améliorer la sécurité, la signalétique et la vitesse. Personnellement, pour habiter dans les Hauts, je partage totalement l'avis de la Municipalité quant au fait d'aménager des tronçons où le croisement devient difficile. Un panneau 30 km/h n'arrête pas celui qui va trop vite, par contre, un croisement difficile oui.

Quant à la mobilité douce et les cycles, je reste dubitative pour faire du vélo dans les Hauts et je parle en connaissance de cause, vous savez tous que je suis une cycliste. De Fontanivent à Brent ou Chernex voire Montreux, pourquoi pas. Par contre, pour aller plus haut, il faut déjà avoir une sacrée condition physique pour entreprendre les montées qui se présentent. Ceux qui l'ont fait ont leur propre vélo souvent, ceux qui ne l'ont pas vont privilégier le train et la marche. Si nous devons aller dans une telle démarche, la Ville de Montreux ou Clarens devraient effectivement être les premiers ou les pilotes.

Pour terminer, le groupe UDC pense qu'il est judicieux et raisonnable d'agir par secteurs. Mieux vaut faire de petits pas que vouloir être trop gourmand d'un coup. Ce

qui n'empêche pas une hiérarchisation des secteurs ainsi que des objectifs concrets comme le dit la motionnaire. Nous nous réjouissons d'ores et déjà du résultat !

Comme vous l'avez compris, le groupe UDC s'est montré à l'unanimité favorable à la prise en considération de cette motion transformée en postulat.

Je vous remercie pour votre écoute. »

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste acceptera la prise en considération de ce postulat. En effet, l'urbanisation des hauts de la Commune s'est beaucoup développée, et continue à se développer, posant un certain nombre de problèmes. Les objectifs de la mobilité douce nous paraissent pouvoir apporter plusieurs réponses adéquates. Il nous semble donc très judicieux de réfléchir à des solutions pragmatiques pour tenir compte de cette nouvelle démographie et pour améliorer la sécurité de tous les usagers de la route, des automobilistes aux piétons.

Merci pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Florian Despond se permet, au vu des discussions qui ont lieu, de dire qu'il partage les avis sur les travaux qui vont être effectués pour la réfection du tunnel du MOB aux Avants, et il invite sérieusement la Municipalité à faire preuve de toute son insistance et sa capacité à convaincre et à inciter le MOB à stocker au maximum les matériaux directement sur les places de stockage aux Avants ou ailleurs, mais d'éviter au maximum ces trajets par camion, ce qui serait infernal pour les usagers de la route Montreux – Les Avants.

La discussion continue.

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité a bien entendu les propos tenus et que la conviction de Mme Irina Gote allait dans le bon sens. La preuve c'est qu'en commission on a pu donner à Mme Gote un certain nombre de réponses quant à l'état des différents carrefours qu'elle a présentés de manière précise.

La Municipalité est effectivement, à peu près sur tous les cas de figures qui ont été présentés, sensible à cette problématique. La Municipalité est en train de rattraper le temps perdu par rapport aux quelques errances des années où l'on construisait sans trop s'occuper de savoir avec quelles infrastructures publiques.

La Municipalité est contente que l'ATE ait pu faire cette première étude. Le mandataire avec lequel ils vont travailler n'a pas été encore choisi, mais bien entendu ils vont travailler dans ce même esprit, et tout ce qui est faisable rapidement est en train de se réaliser.

M. le Municipal Christian Neukomm rappelle que par exemple le cheminement entre Pallens et Pertit a fait l'objet d'un marquage d'un trottoir jaune, sur simple demande d'un habitant qui le souhaitait, et ceci après une analyse rapide. Il est vrai qu'il y a des moyens pour agir rapidement. Ce ne sont pas les moyens les plus sécurisés, mais au



moins, d'une certaine manière, ils permettent quand même un cheminement plus ou moins sécurisé.

La Municipalité a bien compris, elle continue le travail et des solutions seront amenées le plus vite possible.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alexandre Staeger, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

C'est par 7 OUI et 2 abstentions que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le postulat de Mme Irina Gote « Pour le développement de la mobilité douce sur les hauts de la Commune ».

**Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la prise en considération du postulat de Mme Irina Gote.**

M. le Président remercie M. Alexandre Staeger pour son rapport dont la qualité a été soulignée.

**7.5 sur le postulat de M. Alexandre Staeger « La Commune de Montreux peut-elle bénéficier du marché libre de l'électricité en Suisse ? » (Rapp : M. Olivier Raduljica). (Ce postulat a été transformé en interpellation par son auteur, interpellation à laquelle la Municipalité répondra).**

M. le Président Emmanuel Gétaz a annoncé, en début de séance, que ce postulat avait été retiré et transformé en interpellation future. Il n'y aura donc pas d'ouverture de discussion, néanmoins Mme Bibiana Streicher souhaitait s'exprimer. M. le Président lui donne donc rapidement la parole.

Mme Bibiana Streicher donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je voulais juste dire que les membres de la commission se sont bien réunis et ont siégé le 4 février 2014 de 19h à 20h et avaient bien pris note de la décision du postulant, c'est à dire de transformer ce postulat en interpellation.

Toutefois, il a été convenu à la fin de la commission, qu'un petit rapport serait fait pour expliquer les faits en quelques lignes. Il me semble aussi important d'avoir un document qui montre que la commission a siégé et qui y a participé.

Je regrette donc que le président de la commission n'ait pas établi de rapport et je demande qu'il soit fait et déposé. La commission se réjouit d'entendre la Municipalité sur ce sujet par la suite. Merci. »

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, déclare qu'il est vrai que le cas de figure de passer d'un postulat à une interpellation n'existe pas sur le site internet, donc M. Raduljica a transmis son rapport au greffe, ce rapport existe, il est quelque part dans les méandres informatiques.

M. le Président Emmanuel Gétaz déclare que ce rapport sera mis en annexe du procès-verbal, ainsi il y aura une trace écrite. (Annexe 2)

### **8 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :**

**8.1 No 06/2015 relatif à la constitution d'une garantie en porte-fort en faveur de la Fondation de l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME) pour la Caisse intercommunale de pensions (CIP) (date de la commission : le lundi 2 mars 2015 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;**

Cet objet sera traité par la Commission des finances. C'est une précision qui manquait dans les documents que les membres du Conseil ont reçu, mais ce préavis a bien été transmis à la Commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Pierre-Yves Nussbaum demande juste une petite chose. Il va peut-être passer pour quelqu'un de totalement ignorant, mais il a essayé de chercher la définition de porte-fort sans la trouver. Quelqu'un peut-il éclairer sa lanterne ?

M. le Président demande si la Municipalité peut répondre à cette question technique.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que s'il devait trouver une forme de synonyme, il parlerait d'un cautionnement, mais qui est en fait un engagement à la prise en charge de l'élément par la Caisse intercommunale de pensions, conformément à ses statuts. Tous savent que la CIP a pour vocation d'être la Caisse de pensions des Communes vaudoises. Par extension, au travers de ses statuts, elle peut être la Caisse de pensions d'institutions de droit public, qui par délégation des Communes accomplissent des missions déléguées, ici en l'occurrence l'accueil de la petite enfance, et c'est dans ce cadre-là qu'il est possible qu'elle puisse être affiliée à la CIP, mais pour autant que la Commune qui a délégué la compétence, se porte garante, si M. le Syndic pouvait trouver un deuxième synonyme, de la situation, ce qui est tout à fait le cas.

C'est une formule extrêmement technique qui est obligatoire. Il en va de même pour d'autres éléments liés à la petite enfance, mais formellement et conformément au préavis et à la loi sur les Communes, tout ce qui est cautionnement ou affilié à du cautionnement est de compétence du Conseil communal, dont le dépôt de ce préavis et le vote du Conseil communal sur cette proposition complètement technique, si on permet à M. le Syndic de le dire ainsi, mais qui nécessite cette décision.

M. Pierre-Yves Nussbaum est satisfait de la réponse.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Ce préavis est donc transmis à la Commission des finances.

**8.2 No 07/2015 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 3'445'000.- au maximum pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (date de la commission : le lundi 2 mars 2015 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;**

La discussion générale est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence ML : M. Alexandre Staeger

Membres : MM. Florian Chiaradia, Joe Filippone, Claude-Pascal Gay, Denis Golaz, Armin Gote, Franco Meichtry, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp, Michel Zulauf.

**8.3 No 08/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 560'000.- au maximum, amorti par prélèvement sur provision, pour le renouvellement de quatre véhicules utilitaires, l'acquisition d'un véhicule utilitaire et de trois tricycles électriques (date de la commission : le mercredi 4 mars 2015 à 20 h. 00, à la route de Brent 6 à Chailly).**

La discussion générale est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : Mme Irina Gote

Membres : Mme Geneviève Brunner, MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Jérôme Chessex, Christian Gaignat, Francis Gonzalez, Vincent Haldi, Adrian Lazar, Pierre-André Spahn.

## **9 RAPPORTS-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ**

**9.1 No 05/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement, complémentaire au préavis No 23/2011, de CHF 44'300.- afin de transformer le 4<sup>ème</sup> panneau électronique d'information en un panneau mobile, et réponse au postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 6 novembre 2013, « pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneaux lumineux » (date de la commission : le jeudi 5 mars 2015 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).**

La discussion générale est ouverte sur ce rapport-préavis.

M. Christophe Privet déclare qu'il doit avouer que quand il a ouvert les premières pages, au début il s'est dit que c'était une plaisanterie. Quand il a vu les plans d'une remorque, il s'est dit que c'était sérieux, et qu'il allait traiter cela de manière sérieuse.

Il ne cache pas sa surprise par rapport à cette proposition. M. Privet a franchement l'impression que dans ce dossier on se fait "coincer", il s'expliquera plus longuement en commission. Mais s'il lit ce rapport-préavis et s'il invite les futurs commissaires de cette commission à relire l'ensemble des débats qui ont eu lieu sur l'achat de ces panneaux, et plus particulièrement sur son amendement pour supprimer ce fameux panneau, avec tous les avertissements que M. Privet a fait, et quand on a entendu l'ensemble des arguments de la Municipalité qui, et il se permet de le répéter : c'est une demande de la Commission de gestion du Conseil communal qu'il y ait un panneau sur le 2m2c, c'est le seul endroit où on pourra le mettre dans la ville, parce que l'OFROU, les services cantonaux c'est le seul endroit qu'ils acceptent etc...

M. Privet invite très sérieusement, parce que durant cette commission il fera encore une fois son travail de commissaire au plus près de sa conscience, à relire l'ensemble du procès-verbal et l'ensemble des discussions de la commission qui a eu lieu à l'époque sur ce quatrième panneau lumineux. Panneau lumineux, M. Privet le rappelle au passage, qu'il avait proposé que l'on renonce à son achat afin de répondre à la demande du 2m2c, de la Commission de gestion et d'autres collègues commissaires, étant convaincus qu'il fallait mieux opter pour deux petits panneaux, direction le Lorius, direction Villeneuve, et aujourd'hui ce caprice va coûter Fr. 400'000.-. C'est le prix que ce panneau va coûter si on accepte ce préavis.

Donc, M. Christophe Privet ne cache pas qu'il est particulièrement dubitatif. Il défendra ses arguments au moment opportun. Il demandera à la Municipalité de bien vouloir

venir avec des exemples de manifestations qui auraient souhaité ce type de panneau, parce que M. Privet rappelle qu'il faut un 4x4, voire un "SUV", la remorque fait 3 tonnes, donc on est même au-delà du poids d'un bateau, qu'il faut des prises de 380v avec 32 ampères, cela ne s'installe pas n'importe où, n'importe comment, il faudra à chaque fois demander à Romande Energie. Comment vont se passer les manifestations au bord des routes ? Il rappelle les arguments de l'époque qui avaient été donnés par rapport à ces panneaux lumineux : « Ils sont lumineux, ils ne doivent pas être trop proches des routes, les images ne doivent pas être animées », enfin il n'y a qu'à relire le procès-verbal.

M. Christophe Privet souhaite avoir la liste des manifestations susceptibles d'utiliser ce panneau lumineux, parce qu'il ne cache pas qu'il a le sentiment qu'il va être utilisé, cela il n'en doute pas, particulièrement à ses débuts par son côté nouveauté, mais que par la suite, avec les complications que ceci va générer, cela va gentiment tomber en désuétude.

M. Privet s'excuse, mais il a de la peine à avaler ces Fr. 400'000.- engloutis dans ce 4<sup>ème</sup> panneau, alors que différentes solutions avaient été proposées. Les commissaires peuvent relire les préavis, il y avait un ensemble qui était de Fr. 1'300'000.- plus la ligne de demande de rallonge budgétaire. Donc si la Municipalité avait la gentillesse de bien vouloir donner une liste des manifestations susceptibles de pouvoir utiliser ce panneau. Et M. Christophe Privet est aussi très dubitatif sur la programmation de ce panneau, puisque qu'il rappelle que lorsqu'il a déposé un amendement en 2014, dans le cadre de la Commission des finances, en mettant quelque peu en doute le temps de travail de la Community Manager, où il a fallu renforcer son temps de travail justement pour programmer les panneaux lumineux, parce que l'on en avait 4, alors qu'aujourd'hui on en a plus que 3. Il trouve ce dossier assez compliqué, que dans cette affaire il s'agissait vraiment d'un caprice de vouloir ce 4<sup>ème</sup> panneau, avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui.

M. Christophe Privet demande à la Municipalité de venir avec des arguments forts pour le convaincre. En ce qui le concerne, M. Privet viendra avec des arguments forts pour convaincre le Conseil de ne pas aller dans ce sens.

La discussion continue.

M. Yves Depallens donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, cher collègues,

Au nom du groupe PLR et des personnes qui s'engagent pour l'événementiel montreusien, je cite quelques exemples comme le Montreux Volley Masters, le Championnat d'Europe de Taekwondo, les Championnats d'Europe d'escrime, le Bucolique, Orgiride, et j'en passe, je tiens à féliciter notre Municipalité pour ce préavis.

En effet, son intelligence, sa créativité et son sens du pragmatisme nous permettent de proposer la meilleure solution pour ce 4<sup>ème</sup> panneau d'information.

Les principaux acteurs qui pourront en bénéficier, se réjouissent d'en disposer dans les plus brefs délais et remercient la commission ainsi que le Conseil communal de réserver bon accueil à ce préavis. Merci de votre attention. »

La discussion est toujours ouverte.

M. le Président rappelle que l'on n'est pas dans le débat de détail, mais il donne rapidement la parole à M. Privet.

M. Christophe Privet souhaite juste préciser une chose à M. Depallens, lorsqu'il viendra en commission il n'aura pas perdu de vue les manifestations, mais ce qu'il ne perd pas de vue, en priorité, avant les quelques manifestations citées par M. Depallens, ce sont avant tout les montreusiens, les habitants de Montreux dans leur ensemble.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli ose penser qu'il y a des Montreusiens dans les manifestations montreusiennes, et que donc lorsqu'il y a la Fête au village à Chernex, respectivement lorsqu'il y a la nocturne de la piste de luges aux Avants, ou d'autres manifestations comme le 1<sup>er</sup> août dans le cadre du village officiel, et bien il y a sans aucun doute aussi des montreusiennes et des montreusiens qui pourraient aussi profiter de cet élément-là.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que M. le Conseiller communal Privet a raison, qu'il a toujours raison, sans aucun doute. Malheureusement le Conseil ne l'a pas encore suffisamment compris, puisque au gré d'un certain nombre des amendements que M. Privet dépose, il ne les vote pas. Alors, oui M. Privet avait proposé de ne pas acheter ce 4<sup>ème</sup> panneau, mais le Conseil l'a acheté. Il est là, dans un local. Alors qu'en fait-on ?

Ets-ce qu'il vaut mieux continuer d'avoir raison sur le fait qu'il vaut mieux en avoir deux petits à installer à côté de la gare, et de garder ce grand dans un hangar, à ne rien faire ou bien faut-il essayer de chercher une solution ? Et bien c'est ce que la Municipalité a essayé de faire, chercher une solution. Tout d'abord sur ce bâtiment, et là M. le Syndic veut bien tout assumer, c'est son rôle, paraît qu'il a été élu pour cela, il va donc le faire, mais quand il y a des techniciens qui assurent qu'il n'y aucun problème pour poser ce panneau sur le mur du bâtiment A et que la réalité fait que quand l'on veut vraiment l'installer il s'avère qu'il y a un ingénieur – parce que d'ailleurs la personne, pour d'autres raisons, n'est plus là pour assumer ces éléments-là – soit la nouvelle personne dit que l'on ne peut pas fixer ce panneau sur ce mur parce qu'il ne va pas tenir. Ce bâtiment a été construit dans les années septante, avec les moyens financiers que cette Commune avaient dans les années septante, ce mur ne peut pas supporter, au propre comme au figuré, ce panneau. Il faudrait construire toute une armature métallique qui coûterait plus cher que le montant proposé ici.

Ensuite, le bruit du ventilateur de ce panneau s'entendrait, à cause de la faible isolation du toit de ce bâtiment, dans la salle où l'on est maintenant. Donc on aurait le panneau qui fonctionnerait et on l'entendrait pendant la séance du Conseil communal. Quand on a cela dans les mains on en fait quoi ? On dit, effectivement il y a une erreur, il y a un problème, une situation qui ne joue pas, mais le panneau lui il est

là. Alors bien sûr on aurait peut-être pu le revendre sur un site internet ou voir avec le fabricant, mais avec une grave dépréciation financière.

Après, on a cherché d'autres endroits, et ce n'est pas faute d'avoir essayé. M. le Syndic peut, dans la séance de commission, étudier chaque endroit qui a été envisagé, avec à chaque fois pourquoi cela n'a pas pu se faire. Mais que cela soit l'OFROU, le Service des routes du Canton, le Service de l'urbanisme, le Service des monuments historiques, l'endroit que l'on avait choisi, qui paraissait le plus idéal au début, c'était juste à la sortie de la gare, en haut des escaliers de la gare, pour tous les gens qui sortaient de la gare et pouvaient voir ce panneau soit avant de passer à droite ou à gauche en sortant de la gare, soit en descendant les escaliers. M. le Syndic n'avait pas fini d'évoquer l'endroit devant la personne responsable des monuments historiques, il a cru qu'il allait se faire lyncher, il le dit avec un sourire, mais en l'occurrence, à cause des monuments historiques, cela n'était pas possible de le mettre à cet endroit-là. Et ainsi de suite. Et pendant ce temps-là ce panneau attend, il ne sert à rien.

Justement par respect pour la décision du Conseil communal, la Municipalité s'est dit qu'il fallait chercher une autre solution, pour à tout le moins respecter la décision démocratique, pas celle de M. Privet, mais celle de ce Conseil, d'acheter ce 4<sup>ème</sup> panneau.

Il est vrai qu'au gré de certaines expériences, notamment dans le cadre par exemple du Critérium cycliste, qui loue chaque année un écran similaire sur une remorque à raison de Fr. 2'000.- de location pour toute la manifestation, mais qui leur semble très important au vu de ce parcours, au gré d'autres manifestations qui ont déjà loué ces derniers mois, ces dernières années, ce genre de panneau à des entreprises privées, on s'est dit qu'il y avait peut-être une forme d'intérêt, il y a peut-être une possibilité.

M. Privet évoque le travail qui serait nécessaire, alors il est vrai que la personne qui aujourd'hui aide les associations à préparer ces panneaux, et bien on a vu qu'au début il y a eu beaucoup de travail, mais maintenant plusieurs associations s'y sont mises, utilisent un certain nombre d'éléments, et la chose maintenant est entrée dans le travail à ce niveau-là. M. le Syndic rappelle que cette personne-là fait un seul modèle qui passe sur les 3 panneaux actuellement en vigueur.

Ici ce serait pour faire différemment. Il s'agirait d'avoir un panneau déjà lié à la manifestation, puisqu'avec une simple caméra en branchant sur la prise USB, on peut faire passer ce qui est filmé sur scène sur l'écran géant. Il y a donc là tout un autre travail, ce n'est pas prévu que le personnel communal aide l'association, les associations ont souvent des gens extrêmement compétents en la matière ou s'adjoignent des personnes qui savent y faire, comme on dit, et ils pourront ainsi utiliser ce matériel

Voilà, le Conseil en âme et conscience décidera si cette idée est bonne ou pas bonne. Encore une fois, ce panneau a été acheté, il est là et la Municipalité ne peut pas se satisfaire de répondre à la volonté du

Conseil communal d'avoir acheté ce panneau, pour le laisser à ne rien faire. Or, dans ce sens-là, la Municipalité a fait une proposition, sans aucun doute elle a bien compris qu'elle ne plaît pas à M. Privet, visiblement elle plaît à d'autres personnes, et bien le travail de la commission respectivement du Conseil, en toute démocratie, en décidera, s'il est préférable d'avoir quelque chose pour les Montreusiennes et les Montreusiens et les associations qui animent cette ville, ou bien si l'on veut laisser ce panneau dans un hangar fermé et inutile.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis :

Présidence PLR : M. Jean-Marc Forlcaz

Membres : Mme Irina Gote, MM. Christian Allenbach, Felice Calvo, Patrick Grognuz, Marcel Jost, Nick Miller, Christophe Privet, Domenico Silleri, Pierre-André Spahn.

## **10 DÉVELOPPEMENT DES POSTULATS**

### **10.1 Postulat de M. Florian Chiaradia « Chemin de fer Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée ».**

M. Florian Chiaradia donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Selon notre mode de vie actuel, la part du trafic de loisirs par rapport au trafic général augmente. Achats, excursions de week-end, sorties et vacances: les loisirs sont impensables sans déplacements. Contrairement aux idées reçues, il s'agit même de la première source de trafic. Toutefois, force est de constater que les prestations se concentrent avant tout sur les heures de bureau, écartant au passage les besoins des personnes aux horaires irréguliers, pourtant en nombre croissant.

Ainsi, en 2007 a eu lieu la dernière amélioration de la desserte sur la ligne MOB Montreux-Les Avants, avec la mise en place en journée d'une cadence semi-horaire sur le parcours Montreux-Fontanivent-Chernex du lundi au vendredi. Si cette introduction a permis une amélioration significative des prestations en semaine, le week-end, l'offre se réduit souvent à une cadence horaire.

Autre point faible, les prestations en fin de journée. Le service de navette Montreux-Fontanivent s'arrête à 18h00 : à partir de là, un autre concept d'exploitation plus aléatoire assure entre 1 et 2 trains par heure jusqu'à 23h45, fin du service. Offre irrégulière, non cadencée, la situation actuelle est peu satisfaisante.

Par ailleurs, si sur la ligne Vevey-Blonay quelques courses nocturnes sont proposées le week-end, rien de tel n'existe sur la ligne du MOB.

Sur la rive gauche de la Baye de Montreux, la situation est encore moins reluisante : la ligne Montreux-Caux offre sa dernière course au départ de Montreux à 22h44.

Alors que les risques de l'alcool au volant sont désormais pris très au sérieux, que l'on s'achemine vers une pénalisation croissante de cette pratique, ces prestations tardives contribueraient certainement à accroître la sécurité sur nos routes.

Je demande donc que l'on étudie en collaboration étroite avec le Canton la faisabilité de l'amélioration des prestations sur ces lignes, en axant sur le soir et le week-end. L'étude examinera notamment les propositions suivantes :

- étendre le service semi-horaire Montreux-Fontanivent au samedi;
- introduire une desserte semi-horaire sur le parcours Montreux-Chernex jusqu'à la fin du service (23h45) ;
- introduire une course nocturne tardive les nuits de vendredi-samedi et de samedi-dimanche, en correspondance avec les CFF, sur le tronçon Montreux-Les Avants, pour information à 0h45 environ ;
- retarder la fin du service sur le parcours Montreux-Caux, avec l'introduction d'une course au départ de Montreux à 23h44.

A ce jour, nos lignes régionales recèlent donc encore un grand potentiel d'amélioration, sans investissement massif dans les infrastructures. Au vu du développement immobilier conséquent du plateau Brent-Chernex ces dernières années, ce qui a été, je crois, reconnu par tout le monde tout à l'heure lorsque nous traitons du postulat de Mme Gote, ces enjeux sont fondamentaux. Chernex, appelé à devenir un centre d'importance régionale, se doit d'avoir une desserte de grande qualité. Pour rappel, si notre Commune bénéficie d'une offre excellente sur le littoral, les spécialistes pointent du doigt les défaillances des prestations sur les hauts. En accompagnant ce développement urbanistique par des prestations de transports publics efficaces, Montreux veille à un développement harmonieux et respectueux de l'environnement, ce à quoi notre Commune est particulièrement attachée.

Enfin, à l'heure où sur la ligne Vevey-Blonay il est envisagé de porter la cadence en période de pointe à 4 trains par heure, il est de notre ressort de proposer une offre de qualité également aux habitants des hauts de notre Commune.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir envoyer ce postulat en commission pour étude et rapport. Je vous remercie. »

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

## **11 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

On a reçu une réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. Alexandre Staeger intitulée : « Accessibilité automobile du Clos de Chillon.

M. le Président demande à M. Alexandre Staeger s'il est satisfait de la réponse municipale écrite. M. Alexandre Staeger remercie la Municipalité pour la réponse à son interpellation, cette réponse le satisfait, mais il tenait quand même à préciser que même si la réponse le satisfait, il regrette que ce projet immobilier augmente, ne serait-ce qu'un petit peu, le trafic sur le tronçon de quai qui mène au Clos de Chillon depuis Montreux.

### **11.1 Interpellation de M. Marcel Jost qui a pour titre : « Restauration du mur de soutènement Place de l'église à Chernex »**



M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Vous aurez tous constaté que le personnel de la voirie s'occupe de l'entretien du mur vers la chapelle de Chernex. Il y a environ deux ans, c'était le mur vers le Pont de Pertit qui était aux bons soins de la voirie.

J'ai une simple question à poser à la Municipalité :

- 1) Quels sont les critères qui font que c'est la voirie qui entreprend certains travaux de rénovation ou autres et que d'autres travaux sont transmis aux entreprises privées ?

Merci. »

M. le Municipal Caleb Walther répond que les critères sont que les maçons communaux interviennent pour les petits chantiers sur les murs communaux, suite à des dégâts à traiter en urgence comme des descellements, des fissures, ou des problèmes de végétaux.

Les maçons communaux travaillent sur des chantiers de courtes durées qu'ils peuvent quitter pour les interventions d'urgences ou pour d'autres missions prioritaires. Comme par exemple, s'il y a de la neige, ou qu'il y a un accident et que l'on a besoin de leur aide, ce sont des chantiers qu'ils peuvent vite quitter pour intervenir ailleurs. Ensuite de quoi, les chantiers de plus grande importance ceux-là sont confiés à des privés.

Si on prend l'exemple de la chapelle de Chernex, l'intervention de 2014 a été rendue nécessaire suite à un constat avec des problèmes de végétation et d'infiltrations d'eau, c'est pourquoi cela a été une collaboration entre la voirie, soit l'équipe de maçons et les Espaces verts.

Sur Pertit l'intervention a été demandée par le Service des travaux publics à cause d'un problème d'eau qui faisait pression sur l'ouvrage.

Donc on agit selon ces deux critères, la taille du chantier et la possibilité de se libérer d'un chantier et de repousser de quelques jours la suite, et l'urgence et la planification.

M. le Municipal Caleb Walther espère ainsi avoir répondu à M. l'Interpellateur.

M. Marcel Jost est satisfait de la réponse.

### **11.2 Interpellation de M. Marcel Jost qui a pour titre : « Chantier à la Rte des Colondalles entre les 83 et 89 »**

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Voilà deux années que je faisais une interpellation concernant le chantier situé à la Rte des Colondalles entre le 83 et le 89, chantier que l'on peut qualifier aujourd'hui de verrue des Colondalles.

Depuis, une légère amélioration, soit le retrait de l'empiètement dudit chantier sur le trottoir, puis plus rien.

A l'époque, la Municipalité m'avait répondu que l'on ne pouvait rien faire quant à la durée du chantier. Il y a deux ans, cette réponse était compréhensible. Mais aujourd'hui, soit deux ans plus tard, cette réponse

ne nous convient plus et c'est aussi à la demande de riverains que j'interviens ce soir pour vous en demander plus.

Questions à la Municipalité :

- 1) Avez-vous des nouvelles pour la suite ?
- 2) Après un délai de deux ans ne pouvons-nous toujours rien faire ?
- 3) Pouvez-vous contacter le ou les propriétaires pour nous informer sur la suite de ce chantier ?
- 4) Suite à cet état de fait, pourrions-nous envisager un délai raisonnable lors de la délivrance d'un permis de construire pour éviter ce genre de problème à l'avenir ?

Merci. »

M. le Municipal Christian Neukomm va essayer de répondre de manière assez brève à l'interpellation de M. Marcel Jost, puisqu'il semble à M. Neukomm que ce n'est pas la première fois que quelqu'un au sein du Conseil intervient à ce sujet-là.

M. Neukomm rappelle que la Municipalité n'est pas maître des délais qui sont alloués dans le cadre du permis de construire de n'importe quel bâtiment, en l'occurrence le permis de construire est encore valable. Il a été renouvelé d'une année, ce qui est la pratique quand le chantier dure plus de deux ans. Là-dessus, la Municipalité n'a aucune prise.

Ce qui est sûr c'est que très régulièrement on est en contact avec le mandataire du propriétaire pour lui signifier soit qu'il empiète sur le domaine public, en l'occurrence sur le trottoir qui jouxte le no 85, raison pour laquelle on a fait rétablir la circulation piétonne normale. On a aussi demandé à ce que les balustrades cachent un peu cet agrégat un peu difforme, des yeux des habitants et des voisins. On est régulièrement sollicité par les voisins pour avoir des nouvelles. Malheureusement on n'a pas de moyens supplémentaires pour œuvrer, il faut attendre la fin du permis et là il y aura des voies de droit qui permettront de régler le problème, en espérant que ce chantier ne soit qu'une exception, parce que M. le Municipal Christian Neukomm croit que sur la Commune de Montreux, heureusement, il y en a relativement peu qui finissent dans des états de ce type-là et on espère naturellement que le propriétaire trouvera les ressources financières ou logistiques pour perdurer son chantier, le cas échéant on verra bien de quelle manière on doit régler cette problématique.

Mais on touche au but, M. Christian Neukomm n'a pas les dates exactes de la fin de la validité du permis, mais il lui semble que l'on s'en rapproche.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu à l'interpellation de M. Marcel Jost.

M. Marcel Jost désire compléter. En cas de fin de chantier dans cet état, de fin de permis, que se passe-t-il ?

M. le Municipal Christian Neukomm ne sait pas ce qu'il peut se passer. Une des choses, c'est si le propriétaire n'a plus les moyens de terminer son chantier, il y a la possibilité d'une mise aux enchères, et d'un rachat de ce qui a été construit. On n'intervient pas à ce niveau-là, mais c'est une des solutions. L'autre c'est la démolition et la remise en état.

Mais en l'occurrence on espère quand même que quoiqu'il arrive on puisse voir jaillir une maison sur cette parcelle.

M. Marcel Jost est satisfait de la réponse.

### **11.2 Interpellation de M. Marcel Jost qui a pour titre : « Modification du carrefour Rte de Brent/ Rte de Fontanivent »**

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Suite à la modification du carrefour Rte de Brent / Rte de Fontanivent et les diverses interventions sur ce sujet, et au courant de l'attitude désastreuse du Canton envers la Ville de Montreux et ses administrés, je souhaite ce soir que la Municipalité nous donne, dans la mesure du possible, les informations et développements en cours concernant une éventuelle re-modification, ou obstination déplorable de la part du personnel des services cantonaux.

Mon intervention n'a qu'un seul but, c'est l'information aux Montreusiens et que ce soit noté dans le procès-verbal du Conseil communal, procès-verbal qui est à disposition des citoyens.

Question : Monsieur le Municipal, pouvez-vous nous donner ces informations ?

Merci. »

M. le Municipal Christian Neukomm tient à rappeler que M. Jost est peut-être mieux informé puisqu'il fait partie de la Commission consultative de circulation, au même titre que M. Lionel Winkler qui était l'interpellateur il y a de cela bientôt une année, de cette problématique du carrefour de Fontanivent.

Effectivement depuis les événements et le dépôt de l'interpellation, on a agi auprès du Canton. Le Canton est revenu sur place, a nommé une commission, laquelle s'est réunie de manière assez régulière, en présence de deux techniciens communaux, lesquels n'ont pas eu beaucoup de choses à dire, dans la mesure où l'on souhaitait faire comparer les différentes variantes, c'est-à-dire opposer la variante qui était proposée par le Canton avec la variante que l'on recommandait, et que le Conseil, d'une manière assez unanime, appelait de ses vœux. Le Canton a essentiellement étudié sa variante et a trouvé les arguments pour se convaincre que sa variante était une bonne variante, malgré quelques remarques non seulement des citoyens, des automobilistes mais également du MOB.

A ce stade on ne va pas aller trop loin dans les conclusions, mais M. le Municipal Christian Neukomm a assez mauvais espoir que l'on trouve

une solution autre que la confirmation du Canton, que la mise en place de ce nouveau carrefour est parfaitement conforme.

Si tel était le cas, M. Christian Neukomm imagine qu'il y aura la possibilité d'élever le débat au niveau politique, et il s'engage, la Municipalité s'engage, le cas échéant, à reprendre contact avec les instances politiques cantonales pour voir dans quelle mesure on n'a pas aussi un intérêt à étudier une variante bis qui serait la variante communale.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu à cette question, et dès qu'il y aura une information précise la Municipalité se fera le plaisir de la communiquer.

M. Marcel Jost est satisfait de la réponse.

## **12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

M. le Président Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez peut-être appris, notre Syndic M. Laurent Wehrli a perdu fin janvier son père. L'ensevelissement a eu lieu dans l'intimité et cela a été communiqué ultérieurement.

Monsieur le Syndic, je vous présente, au nom du Conseil, nos condoléances, à vous, à votre mère, à toute votre famille et à vos proches, et je prie l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence. »

M. le Président remercie l'assemblée et la prie de se rasseoir.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

M. le Président Emmanuel Gétaz rappelle que l'on se retrouvera, pour la prochaine séance, mercredi 18 mars à 19h30, à la nouvelle salle du Conseil au collège Montreux-Est.

A 19h30 on prendra possession du système. Il rappelle qu'une séance spéciale aura encore lieu le 2 mars prochain, séance qui réunira la CCO et le Bureau élargi, afin de tester le matériel, comprendre le fonctionnement et les procédures. On prendra le temps qu'il faudra et ensuite on débutera la séance proprement dite, et M. le Président espère que cela sera aux alentours de 20h00.

M. le Président Emmanuel Gétaz profite, puisque l'on a fait de nombreuses séances dans cette salle et que probablement l'on n'y reviendra pas souvent, voire plus à l'avenir, de remercier encore une fois le personnel du 2m2c qui a toujours effectué un travail remarquable pour organiser ces séances, et merci au technicien qui est encore là ce soir, comme d'habitude jusqu'à la fin et qui nous a permis de travailler dans d'excellentes conditions.

La nouvelle salle du Conseil est un très bel outil, il faudra l'approprier et être un peu patient, mais M. le Président est persuadé qu'à l'usage c'est un outil que l'on aimera et que l'on aura envie d'utiliser et donc

probablement que les prochains présidents fixeront plus de séances, tellement ce sera bien !

M. le Président Emmanuel Gétaz souhaite un bon retour à toutes et tous et donne rendez-vous le mercredi 18 mars à 19h30. M. le Président lève la séance à 22 h 30.

## **CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président:

La secrétaire:

Emmanuel Gétaz

Charlotte Chevallier

Annexes : 1 correspondance

1 rapport